



REPUBLIQUE DU CONGO



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

**PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT
REVISE**

VOLUME II

STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE ET PLAN D'ACTION

Brazzaville, Novembre 2021

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	i
INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE POLITIQUE ET STRATEGIQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	3
II. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU PNAE	6
II.1. Objectif général	6
II.2. Objectifs spécifiques	6
III. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	7
III.1. Contraintes	7
III.2. Opportunités	7
IV. POINTS SAILLANTS DE LA STRATEGIE GLOBALE	8
V. STRATEGIES SECTORIELLES	9
V.1. Biodiversité	9
V.2. Tourbières	9
V.3. Agriculture et élevage	11
V.4. Pêche et aquaculture	13
V.5. Forêt	14
V.6. Mines, industrie minière et géologie	15
V.7. Hydrocarbures	15
V.8. Energie	16
V.9. Industrie	17
V.10. Tourisme	18
V.11. Transports	20
V.12. Urbanisme	20
V.13. Assainissement	22
V.14. Recherche scientifique et innovation technologique	24
V.15. Sensibilisation, éducation et formation	25
V.16. Santé	27
V.17. Genre	28
V.18. Jeunesse	30
V.19. Changement climatique	30
V.20. Populations autochtones	32

V.21. Système d'informations sur l'environnement	33
V.22. Cadre institutionnel	33
VI. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	33
VI.1. Adoption du PNAE et adaptation des politiques et	34
stratégies sectorielles	34
VI.1.1. Adoption du PNAE	34
VI.1.2. Adaptation des politiques et stratégies sectorielles.....	34
VI.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel	34
VI.2.1. Amélioration du cadre légal et réglementaire.....	34
VI.2.2. Renforcement du cadre institutionnel.....	35
a) Renforcement de l'Administration de l'environnement.....	35
b) Renforcement des cadres de coordination et de concertation	35
c) Mise en place d'un système de veille environnementale.....	36
VI.3. Développement des mécanismes financiers appropriés	36
VI.4. Exécution régionale de la stratégie	37
VII. PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE	38
VIII. SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DU PNAE	106
CONCLUSION	107
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	108

SIGLES ET ACRONYMES

ADIE	: Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	: Agence Française de Développement
ANHYP	: Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale
ANPE	: Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement
AOGC	: Africa Oil and Gas Corporation
BM	: Banque Mondiale
CAFI	: Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEMA	: Centre d'Exploitation du Matériel Agricole
CFCO	: Chemin de Fer Congo-Océan
CIB	: Congolaise Industrielle de Bois
CLCD	: Convention sur la Lutte Contre la Désertification
COVID-19	: Corona Virus de Décembre 2019
DD	: Développement Durable
DSCERP	: Document Stratégique pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
DSRP	: Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
ECOM	: Enquête Congolaise auprès des Ménages
EFIR	: Exploitation Forestière à Impact Réduit
ENI	: Ente Nazionale Idrocarburi
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
HSC	: Haut Stock de Carbone
HVC	: Haute Valeur de Conservation
IPPTE	: Initiative Pays Pauvre Très Endetté
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
LCDE	: La Congolaise Des Eaux
LMD	: License, Master, Doctorat
MDP	: Mécanisme pour le Développement Propre
MEDDBC	: Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo
MEF	: Ministère de l'Economie Forestière
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAFN	: Programme d'Action Forestier National
PAP	: Programmes d'Actions Prioritaires
PAPN	: Port Autonome de Pointe Noire
PARESO	: Programme d'Action de Relance Economique et Sociale
PDAC	: Projet d'appui au Développement de l'Agriculture Commerciale
PDARP	: Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales

PDU	: Plan Directeur d'Urbanisme
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
PND	: Plan National de Développement
PRONAR	: Programme National d'Afforestation et de Reboisement
QHSE	: Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
RCA	: République Centrafricaine
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD+	: Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, incluant la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'augmentation des stocks de carbone forestier
RN	: Route Nationale
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCLOG	: Société Commune de Logistique
SDAT	: Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire
SDU	: Schéma Directeur d'Urbanisme
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficiences Acquis
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable
SNPC	: Société Nationale des Pétroles du Congo
SNRA	: Système National de la Recherche Agronomique
SNRE	: Système National de Recherche Environnementale
SNREDD+	: Stratégie Nationale RDD+
SNRST	: Système National de la Recherche Scientifique et Technologique
USLAB	: Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage
VIH	: Virus d'Immuno-Déficiences Humaines

« Tout citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre.

L'Etat veille à la protection et à la conservation de l'environnement ». Article 41 de la Constitution du 25 octobre 2015.

INTRODUCTION

La protection de l'environnement en République du Congo est d'un intérêt général. C'est une préoccupation qui remonte aux années 1960, précisément en 1962, par la prise des premiers textes juridiques relatifs à l'environnement. Depuis lors, la gestion durable de l'environnement est devenue l'une des préoccupations majeures de la République du Congo, agissant aux côtés de la Communauté internationale.

En effet, en 1991, la République du Congo s'est dotée de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, qui définit le cadre légal de gestion environnementale. En même temps, le Gouvernement avait décidé de lancer la préparation d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), afin de fournir une stratégie et un cadre au sein duquel les actions à mener en matière d'environnement viendraient s'inscrire. C'est finalement en 1996 que le PNAE a été approuvé.

Le PNAE de la République du Congo constitue un cadre de planification stratégique en matière environnementale. Il accorde une priorité élevée à l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de planification macro-économique. Il repose sur une stratégie définie pour relever les défis majeurs qui se posent à la gestion durable de l'environnement, notamment la réduction de la pauvreté et le développement durable, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Elaborée pour une durée de vingt (20) ans, la stratégie mérite d'être actualisée dans le cadre de la révision globale du PNAE, pour prendre en compte les nouvelles thématiques environnementales retenues au niveau international et le nouveau contexte socio-économique et environnemental national.

La présente stratégie a été élaborée dans un contexte international marqué par les changements climatiques, la destruction de la couche d'ozone et la perte de la diversité biologique et accentué par la crise sanitaire à corona virus (Covid-19). Ce contexte est également marqué par les engagements des Etats au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, de la Convention sur la Diversité Biologique et autres, y compris les enjeux de l'Accord de Paris sur le climat.

Au niveau national, la stratégie du PNAE se définit dans le contexte de la diversification économique du pays dans une démarche vers le développement. Il s'agit d'accélérer la modernisation et l'industrialisation des secteurs productifs afin d'accroître leur résilience et de soutenir la croissance à moyen et long terme. Le développement des secteurs tels que l'agriculture, le tourisme et l'industrie, devraient favoriser cette diversification. La découverte des tourbières de la Cuvette centrale est un nouvel enjeu écologique majeur à prendre en compte.

Cette stratégie a été élaborée après un diagnostic de la situation environnementale du pays et l'état des lieux du cadre stratégique national. Elle reprend quelques éléments identifiés dans le document initial, et incorpore des éléments additionnels. La nouvelle stratégie du PNAE tient compte des engagements du Congo en matière

d'environnement découlant des accords internationaux. Elle reconnaît la place de la femme, de la jeunesse et des populations autochtones dans la gestion durable de l'environnement et intègre les tourbières en tant qu'écosystème particulièrement sensible. Cette stratégie est sous-tendue par des stratégies sectorielles dans les domaines ci-après : l'agriculture et l'élevage, la pêche et l'aquaculture, la forêt, la diversité biologique, les mines, les hydrocarbures, l'énergie, l'hydraulique, l'industrie, le tourisme, les transports, l'urbanisme, l'éducation, le genre, la santé, etc.

Pour faciliter la mise en œuvre du PNAE, la stratégie mise en place définit quelques axes en matière de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Un système d'informations sur la gestion environnementale est indispensable pour assurer un suivi efficace de l'environnement.

Cette stratégie est accompagnée, dans le cadre de sa mise en œuvre, d'un plan d'action qui définit les objectifs à atteindre à court, moyen et long terme.

La mise en œuvre du PNAE exige qu'un certain nombre de mesures soient prises en vue de son opérationnalisation. En effet, l'effectivité de la stratégie dépend de l'adoption du PNAE, de l'adaptation des politiques et stratégies sectorielles, du renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que du développement des mécanismes financiers appropriés en matière de gestion de l'environnement.

Ainsi, le présent volume comporte neuf (9) sections : (I) le contexte politique et stratégique en matière d'environnement ; (II) le but de la stratégie ; (III) les objectifs ; (IV) les contraintes et opportunités pour la mise en œuvre de la stratégie ; (V) les points saillants de la stratégie globale ; (VI) les stratégies sectorielles ; (VII) les conditions de mise en œuvre de la stratégie ; (VIII) le plan d'action ; (IX) le suivi-évaluation.

I. CONTEXTE POLITIQUE ET STRATEGIQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La stratégie du PNAE se définit dans un contexte politique et stratégique particulier caractérisé au niveau international par l'existence de l'Agenda de développement 2030 des Nations Unies, au niveau régional par l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et au plan national par le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 et les autres documents traduisant les engagements internationaux de l'Etat.

En septembre 2015 les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, appelé « Agenda 2030 ». C'est un agenda qui fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030. Il porte une vision du monde axée sur l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'économie verte et le développement durable.

Les objectifs fixés couvrent l'intégralité des enjeux de développement tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ils renforcent l'ambition des Nations Unies par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000. Les trois dimensions du développement durable (croissance économique, préservation de l'environnement, protection sociale) sont désormais intégrées de manière transversale.

L'Agenda 2030 prend en compte la dimension environnementale, en mettant l'accent sur les liens entre lutte contre la pauvreté et préservation de la planète face aux dérèglements climatiques.

Au niveau régional, l'Union Africaine a adopté en mai 2013, l'Agenda 2063 comme schéma et plan directeur de l'Afrique visant la transformation structurelle du continent pour les cinquante prochaines années. C'est un cadre stratégique qui définit la manière dont le continent entend réaliser la vision panafricaine pour une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* ». Cette vision d'une prospérité partagée au sein du continent s'inscrit dans la perspective du développement inclusif et durable de l'ensemble des peuples africains.

L'agenda 2063 traduit les aspirations de l'Afrique pour l'avenir. Il identifie également les principaux programmes qui peuvent stimuler la croissance économique, son développement et conduire à la transformation rapide du continent.

Toutefois, dans cette vision du continent, l'environnement occupe une place de choix, non seulement parce qu'il est un facteur de développement, mais également il offre des opportunités de création d'emplois durables et de lutte contre la pauvreté.

A côté de ces deux agendas, les relations internationales ont conduit à l'adoption de plusieurs accords internationaux et régionaux dont :

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;
- la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ;

- la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CLCD) ;
- la Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone ;
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ;
- l'Accord de Paris sur le climat ;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ;
- la Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière d'environnement et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

Au niveau national, le Congo s'est doté d'un Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2022. Ce plan définit les objectifs nationaux en matière de développement.

Le PND trace l'orientation d'une nouvelle trajectoire de développement, à caractère inclusif et durable, en plaçant « l'homme et la femme au cœur du développement » tout en assurant le « rôle stratégique de l'Etat dans la sphère économique et sociale ».

Dans cette perspective, le développement économique et social et la lutte contre la pauvreté figurent parmi les priorités du PND.

C'est ainsi que le PND a orienté prioritairement les actions du Gouvernement vers trois axes stratégiques : (i) le renforcement de la gouvernance sous toutes ses formes, administrative, économique, juridique, sécuritaire et politique; (ii) la réforme en profondeur du système éducatif et de la formation qualifiante et professionnelle, en vue de valoriser le capital humain sous toutes ses dimensions morale, civique, intellectuelle et physique, afin de construire le soubassement d'un développement durable et inclusif ; (iii) la diversification de l'économie basée sur les secteurs porteurs de croissance, notamment l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, agroforesterie) en vue de renforcer la sécurité alimentaire et l'inclusion des pauvres et des femmes, notamment en zone rurale, le tourisme et l'industrie.

En matière environnementale, le PND retient comme défis à relever par le Gouvernement : (i) l'assainissement, (ii) la lutte contre la pollution, et (iii) un meilleur urbanisme.

De ces défis se décline la stratégie du Gouvernement selon les trois axes suivants : (i) assainir les villes et les quartiers précaires ; (ii) lutter contre la pollution à travers notamment l'adoption d'un mode de vie privilégiant, entre autres, les transports en commun utilisant des énergies propres et le traitement des déchets ; et (iii) promouvoir l'éco construction.

Pour faire face aux effets du réchauffement climatique, le PND envisage les actions suivantes : (i) promouvoir le changement de mode de vie des populations à travers la

mise en place de mesures institutionnelles, législatives et réglementaires adaptées ; (ii) concevoir de nouvelles formes de production qui intègrent la protection de l'environnement ; (iii) investir dans l'économie verte en veillant à la mise en œuvre du processus REDD+ ; (iv) promouvoir les aires protégées et l'écotourisme ; (v) rationaliser l'usage de l'énergie et surtout le torchage du gaz des hydrocarbures ; (vi) mobiliser les financements relatifs aux Fonds Vert Climat des Nations Unies, Fonds Vert d'Afrique Centrale et Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

Le Congo, à l'instar des autres Etats, entend opérationnaliser ces engagements tant internationaux que régionaux. C'est ainsi qu'il a démarré un exercice d'appropriation nationale et de contextualisation des ODD, le 12 décembre 2016. Cet exercice a permis d'identifier les quatorze ODD prioritaires pris en compte dans le Plan National de Développement 2018-2022.

Aussi, le PND offre-t-il un cadre intégré de planification stratégique pour la prise en compte des Agenda 2030 et 2063 dans le plan d'action du Gouvernement congolais.

Dans le but de se conformer aux exigences internationales en matière de climat, le Congo a élaboré sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015.

Toutefois, l'Accord de Paris sur le climat, en son article 6, alinéa 1, encourage les pays d'agir volontairement en concertation dans la mise en œuvre de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), pour : (i) relever le niveau d'ambition de leurs mesures d'atténuation et d'adaptation et (ii) promouvoir le développement durable et l'intégrité environnementale.

La République du Congo a procédé à la révision de sa CDN qui s'appuie actuellement sur cinq (05) piliers, à savoir : la gouvernance, l'atténuation, l'adaptation, le MRV et le financement.

Les principaux axes stratégiques pris en compte pour actualiser la CDN initiale de 2015 et rehausser les ambitions du pays dans la lutte contre les changements climatiques sont notamment :

- le renforcement de la volonté politique et de l'adhésion des parties prenantes nationales et des partenaires au développement ;
- la révision, l'alignement et l'actualisation des objectifs, des politiques et des mesures établies dans les domaines du climat et du développement durable ;
- l'intégration de nouveaux secteurs et gaz à effet de serre dans la CDN révisée ;
- l'évaluation des coûts et des possibilités d'investissement des actions prioritaires retenues dans les domaines du climat et du développement durable ;
- le suivi des progrès et le renforcement de la transparence.

En plus de la CDN, le Congo dispose de la Stratégie Nationale Initiale et d'un Plan d'Action de mise en œuvre de la CCNUCC adoptés en 2000. Deux Communications Nationales ont été soumises à la CCNUCC en 2001 et 2009, et la Troisième est en cours de soumission.

Le contexte politique et stratégique du Congo est également marqué par l'existence d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) approuvé en 1996.

Le PNAE a joué un rôle central dans l'identification de la vulnérabilité du pays face aux effets extrêmes des changements climatiques. Une vingtaine d'années après son approbation par le Gouvernement, en conformité avec ses engagements internationaux et face aux défis nouveaux et émergents, il est procédé à la révision du PNAE.

En plus de ces documents stratégiques généraux, des plans et des stratégies spécifiques existent dans plusieurs domaines dont le développement durable et la biodiversité.

II. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU PNAE

II.1. Objectif général

L'objectif général de la stratégie est de garantir un environnement sain et un développement durable du pays.

Il s'agit de prendre en compte la dimension environnementale dans les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement, dans la mesure où cette stratégie constitue une réponse aux grands défis actuels et émergents à savoir : la pauvreté, l'urbanisation sauvage, la dégradation des écosystèmes, la disparition de la faune, la pollution, les changements climatiques. Elle vise l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations.

II.2. Objectifs spécifiques

La présente stratégie se fixe comme objectifs spécifiques de :

- gérer durablement les écosystèmes naturels et leurs ressources biologiques ;
- lutter contre les atteintes à l'environnement et à la santé ;
- produire les biens et services en utilisant les technologies propres ;
- assurer l'assainissement des établissements humains et l'amélioration du cadre de vie ;
- promouvoir une approche concertée et participative de la gestion de l'environnement ;
- promouvoir une éducation environnementale ;
- rendre systématique l'évaluation du PNAE.

III. CONTRAINTES ET OPPORTUNITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

III.1. Contraintes

Plus de vingt (20) ans après la mise en œuvre du PNAE, la gestion de l'environnement au Congo laisse apparaître encore beaucoup de contraintes. Les unes se rapportent au dysfonctionnement institutionnel, les autres au contexte socioéconomique marqué par la pauvreté, l'analphabétisme, les conflits armés et les défis sanitaires. En effet, l'instabilité de la Direction Générale de l'Environnement quant à son rattachement à une tutelle ministérielle est une contrainte à la mise en œuvre du PNAE. A cela s'ajoute la faiblesse du budget alloué, ainsi que des moyens humains et matériels pour faire face au défi de la gestion durable de l'environnement. Notons que l'absence d'une véritable coordination et d'une concertation institutionnelle dans la gestion de l'environnement est un défi majeur dans le cadre du PNAE. On peut également citer :

- la non effectivité de la décentralisation, qui limite les pouvoirs des collectivités locales ;
- l'inexistence du schéma national d'aménagement du territoire, des schémas départementaux d'aménagement du territoire et du plan national d'affectation des terres ;
- la croissance démographique, qui augmente la demande nationale en ressources naturelles ;
- l'apparition des zoonoses avec comme effet, la mort de plusieurs animaux ;
- l'apparition de la Covid-19 qui accentue le problème de la gestion des déchets biomédicaux ;
- la non maîtrise de l'urbanisme ;
- les techniques d'exploitation agropastorale encore traditionnelles, exerçant une pression accrue sur les ressources naturelles ;
- la pauvreté qui affaiblit les capacités de résilience des populations aux effets néfastes des changements climatiques ;
- les conflits armés dans la sous-région entraînant le déplacement massif des populations vers la partie septentrionale du pays, avec des conséquences sur les ressources naturelles ;
- l'analphabétisme de la population et les pesanteurs socioculturelles, qui constituent une difficulté pour l'instauration d'une culture environnementale ;
- la mauvaise gestion de l'environnement par un pays frontalier : les activités menées dans les pays frontaliers peuvent avoir des impacts sur le territoire congolais.

III.2. Opportunités

La mise en œuvre du PNAE révisé bénéficie d'un contexte favorable à plusieurs égards.

Au plan international, l'émergence de nouvelles thématiques et l'approfondissement des études sur l'environnement ont permis de faire évoluer le niveau de connaissances national sur la question. Ces connaissances facilitent ainsi une bonne gestion de

l'environnement. Parallèlement, depuis la conférence de Rio, plusieurs mécanismes financiers ont été mis en place pour financer les actions en faveur de l'environnement, avec un accent particulier mis sur l'Afrique. Il apparaît clairement que depuis quelques années, la Communauté internationale est animée par la volonté d'apporter un appui conséquent aux Etats Africains pour faire face aux problèmes environnementaux qui les minent. De même, l'importance que revêt la conservation des forêts du Bassin du Congo dans la lutte internationale contre les changements climatiques suscite des financements importants. La République du Congo trouve ici, l'opportunité de bénéficier des financements disponibles pour réaliser les projets retenus dans le PNAE.

Au plan national, la constitution du 25 octobre 2015 consacre une place de choix à l'environnement. La loi n° 003/91 du 23 avril 1991 définit les règles de base en ce qui concerne la protection de l'environnement. Cette loi est en cours de révision, pour intégrer les nouvelles thématiques environnementales adoptées par la communauté internationale, et prendre en compte le nouveau contexte socio-économique national. Aussi, le Gouvernement a-t-il inscrit le développement durable dans sa politique, ses programmes/projets et initiatives afin de répondre aux différents engagements pris.

IV. POINTS SAILLANTS DE LA STRATEGIE GLOBALE

La mise en œuvre du PNAE s'inscrit pour une durée globale de 20 ans, dont l'échéancier est défini dans le plan d'action. Cette durée constitue un compromis entre le temps à la fois requis pour que les écosystèmes naturels répondent à certaines actions, changer les mentalités, rendre opérationnelles les nouvelles structures de gestion de l'environnement et dépasser les horizons de décision plus courts des planificateurs.

D'une manière générale, la stratégie du PNAE se base sur le principe du développement durable. Selon ce principe, les actions de développement doivent être entreprises dans le souci d'équité intergénérationnelle et intra générationnelle, ainsi que de recherche d'équité et de solidarité. A cet effet, les aspects économiques et sociaux des solutions recommandées seront pris en compte de manière toute particulière. Les actions de protection de l'environnement devront, dans la mesure du possible, contribuer à maintenir ou améliorer le niveau de vie des populations affectées et de rentabiliser pour l'Etat les investissements réalisés. Par exemple, dans le cas de certaines nuisances, les opérateurs publics ou privés devront supporter une grande partie des coûts des impacts négatifs qu'ils pourraient engendrer sur l'environnement (principe pollueur/payeur).

Les grands axes de cette stratégie sont les suivants :

- favoriser une approche participative et équilibrée de la gestion de l'environnement prenant en compte le genre, les communautés locales et les populations autochtones ;
- sensibiliser les citoyens sur les questions environnementales, sensibiliser et former les fonctionnaires impliqués dans la gestion de l'environnement ;
- mettre en place un système de suivi et monitoring de l'environnement qui deviendrait le principal outil pour la gestion de ce dernier ;
- favoriser une approche multisectorielle et intégrée aux problèmes environnementaux, avec une attention toute particulière sur les considérations

- évaluer l'impact environnemental et social, de manière rigoureuse pour tout projet en cours et futur ;
- s'assurer d'une volonté politique au plus haut niveau de mettre en vigueur cette stratégie nationale de l'environnement.

Les détails de la stratégie sont traduits dans les stratégies sectorielles qui constituent la section suivante.

V. STRATEGIES SECTORIELLES

V.1. Biodiversité

Dans l'optique d'assurer une gestion durable de la diversité biologique, le Gouvernement a développé une vision dont l'échéance est fixée à 2030. Cette vision consiste dans la sécurisation des ressources biologiques du Congo grâce à une meilleure connaissance de leurs composantes et une gestion durable qui intègrent le développement des capacités humaines, le développement socio-économique, la redistribution équitable des bénéfices, tout en honorant les engagements internationaux.

Cette vision a pour objectif d'intégrer dans les plans nationaux de développement, les acteurs de la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biogénétiques. Elle a comme principe, axés sur un enjeu vital pour les sociétés humaines par les biens et services qu'elle procure, les valeurs de biodiversité sont des valeurs à la fois symbolique, culturelle, scientifique identitaire et culturelle.

La conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques devraient se fonder sur les meilleures connaissances disponibles, gage d'une gestion durable. A ce titre, les actions suivantes sont requises :

- le développement, le soutien et la diffusion des connaissances en matière de diversité biologique ;
- la réduction des menaces qui s'exercent sur la diversité biologique au Congo ;
- le renforcement de la gouvernance locale et nationale de la diversité biologique, la coopération et la mobilisation des parties prenantes ;
- la promotion de l'accès aux ressources et du partage équitable des bénéfices issus de la gestion durable de la diversité biologique ;
- le développement du réseau des aires protégées ;
- assurer le financement durable de la diversité biologique.

V.2. Tourbières

Les tourbières tropicales sont formées de forêts tropicales très productives appelées

tourbières marécageuses (*Peat swamp forests*). Ces forêts sont similaires à d'autres forêts tropicales, par leurs caractéristiques, telles que la taille et la densité des grands arbres. Cependant, les communautés biologiques uniques sont adaptées pour prospérer dans l'environnement inondé, presque pauvre en oxygène. Ces forêts marécageuses de tourbe peuvent également être dominées par des palmiers raphia, comme dans les marais du sud de Sago en Papouasie, en Indonésie et dans le bassin supérieur de l'Amazone du Pérou¹.

Les tourbières tropicales fournissent de nombreux services écosystémiques, parmi lesquels on note : i) l'approvisionnement en bois et produits forestiers naturels, en eau et la production de poisson, ii) la régulation des eaux, l'atténuation des inondations, le maintien des débits de base, l'empêchement des intrusions d'eau salée (cas des mangroves), le maintien des eaux souterraines (recharge et décharge), la pollinisation, iii) la productivité primaire, l'équilibre du cycle des éléments nutritifs et le cycle l'eau.

Les tourbières sont aussi des sites de valeurs culturelles et cultuelles, de loisirs, pédagogiques, historiques, ainsi que de valeurs traditionnelles et esthétiques.

Les forêts de tourbières représentent un habitat favorable pour la faune sauvage, un lieu de refuge, de quiétude surtout pour de nombreuses espèces rares et menacées comme les primates et les félins (Nowak 2013).

Les tourbières tropicales ou forêts marécageuses acides sont de puits de carbone. Globalement, les tourbières comprennent un important bassin de carbone terrestre, donc un véritable potentiel REDD+.

Dans le Bassin du Congo en Afrique centrale, ce n'est que récemment que les tourbières ont été mises en évidence, avec les premières missions d'investigations conduites par l'équipe de scientifiques composée de chercheurs de l'Université de Leeds (Royaume Uni), la Wildlife Conservation Society-Congo (WCS Congo) et de l'Université Marien Ngouabi (UMNG) de Brazzaville. Ces tourbières découvertes dans la cuvette centrale du Bassin du Congo, sont considérées comme les plus grandes tourbières tropicales au monde.

En République du Congo, la zone des tourbières couvre l'espace géographique des Départements de la Likouala, de la Cuvette et une partie des Plateaux. Ces tourbières, constituées de forêts inondables et inondées sont encore mal connues, pas très bien cartographiées, et non encore prises en compte dans les différentes politiques nationales de planification stratégique.

Dans ce secteur, le Gouvernement s'engage à tout mettre en œuvre pour que les zones de tourbières soient gérées durablement. Les actions porteront sur :

- la promotion de la recherche sur le potentiel des tourbières ;
- la production de la cartographie des tourbières ;
- la mise en place d'un cadre juridique approprié ;
- le développement des alternatives génératrices de revenus pour les populations vivant dans et autour des tourbières ;

- la promotion d'une gestion durable des zones à fort intérêt écosystémique telles que les aires protégées riches en biodiversité et les zones de tourbières riches en carbone souterrain ;
- la promotion de la gestion des feux ;
- l'aménagement et la gestion durable des tourbières ;
- la mobilisation des financements susceptibles de créer les emplois et promouvoir les activités alternatives à la protection des tourbières.

V.3. Agriculture et élevage

Le défi le plus urgent est l'établissement d'un équilibre entre les besoins alimentaires mondiaux qui vont augmenter de 70% d'ici à 2050, la baisse projetée par les experts, de la production agricole, notamment du fait de l'urbanisation et du changement climatique. D'ici 2080, 600 millions de personnes supplémentaires souffriraient d'insécurité alimentaire sous l'effet du changement climatique. Il sied de noter que le Congo n'est pas à l'abri des effets du changement climatique, et doit être en phase avec la communauté internationale pour certaines dispositions.

La solution est de renforcer la résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour cela, les projets doivent s'attaquer aux causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition : les faiblesses structurelles, la dégradation environnementale, les chocs climatiques. La combinaison de ces trois causes est une source d'instabilité et freine le développement des communautés.

L'agriculture et l'élevage sont l'un des éléments de base pour assurer la sécurité et l'indépendance alimentaires d'une société. En contribuant à l'alimentation et à la nutrition, ils constituent un facteur important de santé publique. Au Congo, ces deux secteurs représentent une part importante des revenus des ménages, et donc nécessaire à la lutte contre la pauvreté.

Toutefois, un enjeu crucial est de s'assurer que l'agriculture et l'élevage sont exercés de manière durable, c'est-à-dire qu'ils respectent les ressources environnementales qui leur sont nécessaires, notamment : le sol, l'eau, la biodiversité, etc.

En vue de parvenir au développement durable du secteur agro-pastoral, des efforts d'amélioration des sols et de la productivité doivent être consentis pour prétendre aux effets positifs sur l'environnement. Notons que la foresterie communautaire et l'agroforesterie assurent une meilleure conservation des sols, autant sur le plan de la fertilité que de la lutte contre l'érosion. A ce titre, il est judicieux de capitaliser les atouts spécifiques de chaque région. Aussi, l'amélioration de la production est-elle un facteur déterminant dans la réduction de la pression sur les produits de cueillette et de chasse dans les écosystèmes des zones à forte densité ; ce qui implique la modernisation du secteur.

La diminution du temps de jachère consécutive à l'augmentation de la pression démographique a pour corollaire la détérioration du potentiel productif des sols. Ce phénomène est très remarquable dans les zones péri-urbaines.

Le Gouvernement devrait développer des programmes combinant les actions de terrain, la recherche et le plaidoyer, afin de développer des méthodes innovantes et respectueuses de l'environnement. Ses programmes devraient soutenir l'accès des femmes à la terre et aux marchés et améliorer leur niveau d'instruction (surtout en zones rurales). Un accompagnement des groupements communautaires est nécessaire en matière de prévention et de réponse immédiate en temps de crise.

Les décideurs doivent s'assurer que les populations ont accès aux ressources financières, afin qu'elles puissent développer des activités génératrices de revenus et, ainsi renforcer leur pouvoir économique. L'accès aux marchés est également primordial pour la vente de leurs récoltes excédentaires.

Il faut donc considérer tous les facteurs qui influencent la stabilité de l'approvisionnement : la disponibilité des ressources, les conditions de stockage, les alliances productives et l'existence des réseaux de distributions. La construction des routes et autres infrastructures d'appui à la production joue finalement un rôle non négligeable.

Pour parvenir au développement durable du secteur agro-pastoral, le Gouvernement devrait définir une politique adéquate et cohérente qui prend en compte les aspects suivants :

- l'actualisation et renforcement du cadre juridique ;
- le renforcement des capacités de la recherche agronomique, zootechnique et vétérinaire ;
- le renforcement des institutions d'appui aux producteurs ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs ;
- le renforcement des synergies entre les acteurs (institutions d'appui ou de recherche, les producteurs, l'encadrement) ;
- la mise en place d'un système opérationnel d'information sur les marchés ;
- l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, du code et du cadastre agricole ;
- l'amélioration de l'accès aux terres agricoles et aux micro-crédits ;
- la construction des infrastructures de conservation des produits agricoles ;
- le renforcement de la mécanisation et de l'irrigation agricole ;
- le développement des cultures industrielles et de rente ;
- la protection des ressources zoo-génétiques adaptées au milieu local, notamment les races trypano-tolérantes ;
- l'exploitation rationnelle des ressources fourragères et des points d'eau naturels ;
- le renforcement des capacités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales et végétales ;
- la construction des infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits animaux ;
- la réhabilitation et ouverture des pistes et voies nautiques d'intérêt agricole ;
- la sécurisation des terres agricoles et des producteurs ;

- l'incitation des producteurs à adopter des pratiques visant la restauration du potentiel productif des sols et la sédentarisation de l'activité agricole ;
- la restauration de la fertilité des sols par l'amélioration ou le maintien de leur teneur en matière organique ;
- l'amélioration des systèmes culturels en vue de l'intensification et la diversification de la production ;
- la promotion des engrais biologiques ;
- la promotion de l'agroforesterie et autres techniques agroécologiques ou techniques moins destructrices de l'environnement, en remplacement de la technique du brûlis ;
- l'exigence d'étude d'impact environnemental, social et sanitaire avant la mise en œuvre de tout projet agro-pastoral de grande envergure ;
- l'identification, le développement et la mise en œuvre des pratiques agricoles climato-intelligentes aussi bien pour la production des subsistances qu'industrielle ;
- la promotion de la gestion participative des feux ;
- la promotion des activités génératrices de revenus pour les populations dépendantes des forêts ;
- la prise en compte du développement durable dans les activités agricoles ;
- la gestion écologiquement rationnelle des déchets issus des activités agricoles ;
- la création des zones agropastorales protégées.

V.4. Pêche et aquaculture

La stratégie du développement durable de la pêche est dotée d'un plan d'action. Pour ce qui concerne les aspects environnementaux, il est nécessaire d'insister sur les actions de conservation et gestion durable des ressources halieutiques et de renforcement de la recherche définies dans ce plan. Les capacités de recherche dont dispose le pays sont très insuffisantes pour évaluer, aménager et préserver les ressources halieutiques et leur environnement.

En ce qui concerne l'aquaculture, il est indispensable, au vu des efforts actuellement déployés pour développer l'aquaculture avec succès et de façon durable au Congo, que les éventuels problèmes environnementaux soient pris en compte systématiquement.

Pour une pêche et une aquaculture durables, un certain nombre de mesures devraient être prises visant :

- la lutte contre la pollution, la dégradation et la destruction des habitats des ressources halieutiques ;
- la conservation des ressources halieutiques ;
- le renforcement du cadre juridique relatif à la pêche et l'aquaculture ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines en charge de la pêche et de l'aquaculture ;
- l'aménagement des plans d'eau et des zones de pêche ;
- la lutte contre les espèces envahissantes ;
- la construction des infrastructures de conservation des produits de pêche ;
- la protection des habitats considérés comme zones de reproduction des poissons,

- tels que les mangroves ;
- la promotion de la recherche sur le potentiel halieutique national ;
- la création des aires marines protégées ;
- la création des zones piscicoles protégées.

V.5. Forêt

La République du Congo est l'un des pays du monde qui offrent encore un potentiel exceptionnel sur la conservation des ressources forestières. La forêt, y compris la faune et la flore sauvages, ont été traditionnellement protégées d'une exploitation excessive, grâce à la présence d'immenses ressources naturelles telles que le pétrole dont l'extraction a, jusqu'ici fourni l'essentiel des recettes pour alimenter l'économie nationale.

Afin de renforcer, dynamiser ou poursuivre le choix du Congo à gérer durablement ses forêts, et dans la perspective de l'émergence de son économie fondée sur la promotion de l'économie verte en vue de l'éradication de la pauvreté, le pays a adopté une vision qui peut être formulée ainsi qu'il suit : « A l'horizon 2025, les forêts congolaises, gérées durablement, contribuent à l'émergence de l'économie verte, à la réduction de la pauvreté, au bien-être des générations présentes et futures du pays et à la lutte contre les changements climatiques ».

L'aboutissement de cette vision passe par :

- l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres en vue de la constitution d'un domaine forestier permanent ;
- la promotion de la gestion et de l'aménagement durables des forêts et de la certification forestière et faunique ;
- la promotion et la mise en œuvre des normes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) ;
- la lutte contre la criminalité forestière et faunique ;
- la promotion de la foresterie communautaire ;
- le développement de l'afforestation et du reboisement ;
- le développement des processus et mécanismes de paiement des services environnementaux ;
- la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- le développement de l'écotourisme de vision et cynégétique ;
- l'approvisionnement du marché local en bois énergie et bois d'œuvre ;
- le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour les populations dépendantes de la forêt ;
- la promotion de la gestion participative des feux de forêt ;
- la promotion de la gestion durable des zones à forte teneur de carbone ;
- la valorisation et la transformation diversifiées et plus poussées du bois ;
- la promotion des métiers de la forêt, du bois et de la faune ;
- l'amélioration de la gouvernance en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- le financement durable de la forêt, de la faune et des aires protégées ;
- le développement de la recherche forestière et faunique ;
- la promotion de la coopération en matière forestière et faunique.

V.6. Mines, industrie minière et géologie

L'activité minière contribue à la croissance économique du Congo. Bien que cette activité ne soit pas encore bien développée, il n'en est pas moins que celle-ci demeure l'un des défis majeurs en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Dans ce contexte de la gestion de la ressource naturelle non renouvelable, il reste l'utilisation de la richesse générée comme moteur de réduction de la pauvreté, de croissance et de développement. Ce défi doit être soutenu longtemps après que les ressources minières sont épuisées ; on parle alors d'exploitation minière verte ou Exploitation Minière à Impact Réduit (EMIR). De ce fait, le secteur minier devrait se doter d'une politique sectorielle dans laquelle sera définie une stratégie sectorielle assez densifiée en ce qui concerne la question environnementale, afin d'assurer une exploitation minière durable.

Pour y parvenir, des actions ci-après devraient être menées :

- l'élaboration de la politique nationale en matière de développement minier ;
- la promotion du développement durable dans la gestion du secteur minier ;
- la promotion et l'utilisation des meilleures technologies disponibles ;
- la gestion écologiquement rationnelle des déchets issus du processus de production minière ;
- le développement d'un partenariat public-privé sur les volets socio-communautaire, environnemental et développement durable dans le département des mines ;
- le renforcement du cadre légal et réglementaire du secteur minier prenant en compte la protection de l'environnement et le développement durable ;
- le renforcement du cadre institutionnel du ministère en charge des mines ;
- l'interdiction de l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière ;
- la restauration des sites exploités ;
- le renforcement de la synergie entre le ministère en charge des mines et le ministère en charge de l'environnement, afin de mieux coordonner les actions de ces départements dans la gestion des projets miniers.

V.7. Hydrocarbures

Le Congo tire l'essentiel de ses ressources budgétaires de l'activité pétrolière. Celle-ci contribue de façon significative à l'économie nationale. Cependant, le pétrole est une énergie fossile non renouvelable qui a un énorme potentiel d'impacter négativement l'environnement. En effet, l'industrie pétrolière est susceptible de fragiliser les écosystèmes sensibles dans des zones à forte biodiversité, notamment en milieu marin et dans les zones de tourbières. Sans pourtant remettre en cause cette activité, l'exploitation pétrolière doit contribuer au développement durable du pays.

Pour ce faire, des actions suivantes sont à recommander :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et des stratégies de développement durable du secteur des hydrocarbures. Ces politique et stratégies doivent être partagées, en ce qui concerne la préservation de

l'environnement, avec les autres pays de la sous-région, et en particulier les pays producteurs voisins ;

- le renforcement du cadre réglementaire relatif à l'exploitation des hydrocarbures, et sa mise en œuvre ;
- la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux activités pétrolières (extraction, transport, raffinage, stockage, etc.) ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des administrations de l'environnement, des hydrocarbures et de la marine marchande en matière de surveillance et de contrôle des activités pétrolières ;
- la lutte à la source des impacts environnementaux et sociaux des activités pétrolières, à travers l'exigence des études d'impact environnemental et social des projets de développement du secteur ;
- l'élaboration et l'application des normes nationales en matière d'environnement ;
- le renforcement des capacités des sociétés pétrolières en matière de qualité, hygiène, sécurité et environnement ;
- la sensibilisation et l'éducation des populations riveraines sur les risques liés à l'activité pétrolière ;
- l'interdiction de toute activité extractive susceptible d'affecter des zones à biodiversité importante, à haute valeur écologique, culturelle ou touristique, ou zones de reproduction des ressources halieutiques déclarées zones protégées ;
- la gestion écologiquement rationnelle des déchets relevant des activités pétrolières ;
- la création d'un Fonds d'indemnisation des victimes de pollutions dues aux hydrocarbures ;
- l'actualisation et la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures et le renforcement des capacités nationales d'intervention ;
- l'assistance multiforme aux populations riveraines aux sites d'exploitation pétrolière, dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- l'utilisation de meilleures technologies non polluantes ;
- le démantèlement des installations après exploitation et la restauration des sites exploités ;
- la mise en œuvre de la réglementation relative à l'interdiction du torchage ;
- la valorisation du gaz torché.

V.8. Energie

Les services énergétiques ont un effet considérable sur la productivité, les services de communications, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau potable, la santé humaine, les changements climatiques, ainsi que l'environnement. C'est pourquoi le nonaccès à une énergie propre ou verte (respectueuse de l'environnement), entraine

des conséquences à plusieurs échelles de la vie d'une nation, et constitue de ce fait, un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du développement durable.

Pour ce faire, la lutte contre les énergies polluantes doit constituer le cheval de bataille du Gouvernement. En même temps, il faut garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Cela passe par :

- l'élaboration d'un plan stratégique qui prendrait en compte le potentiel national en matière d'énergie propre ;
- le renforcement du cadre juridique relatif au secteur de l'énergie ;
- la promotion des énergies renouvelables et non polluantes (hydroélectricité, centrales éoliennes, solaires, biomasse). L'installation des micro-barrages pourrait être envisagée pour alimenter les petites agglomérations traversées par un cours d'eau, à des coûts raisonnables.
- la promotion à usage culinaire, des foyers économes en combustibles ligneux comme moyen de lutte contre la coupe locale à grande échelle de bois pour freiner l'élan de déforestation qu'on a jusque-là constaté dans le pays ;
- la gestion intégrée et durable des ressources énergétiques ; ce qui correspond à apporter une touche innovante de durabilité dans les processus internes de gestion des ressources énergétiques ;
- l'augmentation des capacités de conditionnement du gaz butane accessible aux ménages à faibles revenus (l'utilisation du propane moins inflammable que le butane serait l'idéal) ;
- la valorisation du gaz issu de l'exploitation pétrolière à des fins de production de l'électricité en attendant le développement d'autres sources de production d'énergie nouvelle et renouvelable ;
- la systématisation des études d'impact environnemental et social pour tout projet énergétique ;
- le renforcement du partenariat public-privé dans la réalisation et la gestion des projets énergétiques ;
- l'inventaire des équipements et sites contaminés par le polychlorobiphényle (PCB), substance hautement cancérigène et nocive pour la santé de ceux qui s'y exposent ;
- l'utilisation des nouvelles séries d'équipements ne contenant pas de PCB ;
- la dépollution des sites contaminés au PCB.

V.9. Industrie

L'activité industrielle occupe une place de choix dans le développement d'une nation. Au Congo, la vision de la diversification économique a pour point d'ancrage l'industrialisation. En effet, le secteur industriel est moteur de la croissance, de la création d'emplois et favorise le bien-être des populations. Cependant, l'activité industrielle est potentiellement nuisible à la santé et à l'environnement, du fait des produits et technologies utilisés, ainsi que les émissions générées. Des mesures devraient être prises en vue de parvenir à une industrialisation en harmonie avec l'environnement, dans l'optique du développement durable de ce secteur. Les actions suivantes sont recommandées :

- la promotion de l'intégration des questions de l'environnement dans la politique de l'entreprise, ainsi que des actions visant à limiter l'impact négatif des activités des entreprises sur l'environnement, tout en ne pénalisant pas le développement économique de celles-ci ;
- le renforcement de la législation et la réglementation, en fixant les règles permettant de prévenir la pollution et les nuisances, et de réparer les dommages causés à l'environnement par les entreprises. La législation ou la réglementation devrait prévoir des règles concernant la gestion des déchets émis par les entreprises, tant pour les déchets classiques que pour certains déchets spécifiques (déchets et substances radioactifs, déchets plastiques, autres déchets dangereux) ;
- la promotion des technologies propres et des modes de production durable ;
- l'incitation des entreprises à adopter de bonnes pratiques et à développer des activités industrielles respectueuses de l'environnement. Il s'agit ici d'associer les objectifs environnementaux avec les objectifs économiques et sociaux de l'entreprise ;
- l'élaboration des normes en matière de rejet dans l'atmosphère, le sol et l'eau ;
- l'exigence d'une autorisation pour certaines activités ayant un fort potentiel de risque pour l'environnement et la santé humaine, et la mise en place des exigences minimales à inclure dans toute autorisation ;
- l'exigence des études d'impact environnemental, social et sanitaire pour tout projet de développement industriel ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, dans le cadre du suivi des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la promotion de la gestion durable des déchets, en réduisant dans la mesure du possible la production des déchets ultimes, grâce au recyclage et à la valorisation ;
- la mise en place des mesures incitatives pour des entreprises menant des activités économiques respectueuses de l'environnement (activités écoresponsables) ;
- le renforcement du dialogue public-privé ;
- la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises par l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les politiques des entreprises.

V.10. Tourisme

Dans le contexte de la promotion des économies verte et bleue, le développement de l'industrie touristique vise à faire de la République du Congo une destination de référence écotouristique.

Cette vision fournit la trame des orientations et des objectifs sous-jacents que les pouvoirs publics se devraient de donner au secteur du tourisme pour garantir son développement.

Ainsi, le tourisme devrait désormais constituer pour le Congo, un moyen de promotion de la croissance, de lutte contre la pauvreté, du rayonnement culturel et de la préservation de l'environnement. Pour cela, la stratégie touristique devrait s'inscrire dans la durabilité et prendre en compte les actions suivantes :

- la mise en œuvre de la stratégie et du plan directeur du développement du tourisme durable ;
- la sensibilisation des populations sur l'importance du tourisme ;
- la viabilisation et la sécurisation des zones d'intérêt touristique sur le territoire national;
- l'aménagement des sites touristiques et leurs voies d'accès ;
- le renforcement des équipements et des services municipaux dans les destinations touristiques (parkings, arrêts d'autobus, bancs publics, marchés d'artisanat, accès aux plages, quais, plates-formes panoramiques) ;
- le renforcement des infrastructures de transport (ferroviaires, aéroportuaires, maritimes, fluviales), de télécommunications, d'assainissement et autres préoccupations à l'essor du tourisme ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines et l'amélioration de la qualité des services touristiques ;
- la promotion de la « destination Congo » à l'étranger, pour attirer les touristes;
- la conception et la mise en œuvre des projets de tourisme durable ;
- l'inscription dans les plans de développement communaux, des mesures de protection des ressources naturelles applicables aux zones d'intérêt touristique ;
- la réduction des impacts environnementaux négatifs grâce à la promotion des modes de consommation plus économes en eau et en énergie et de gestion écologiquement rationnelle des déchets ;
- la promotion des initiatives innovantes et ambitieuses en matière de tourisme durable ;
- la mise en place d'un système d'indicateurs de durabilité afin d'évaluer l'état de l'environnement dans les zones de destinations touristiques et le développement de l'approche prospective en matière de changement climatique et environnementale.
- le renforcement des capacités managériales du secteur du tourisme à travers la formation des cadres et agents de l'administration du tourisme et du secteur privé ;
- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel en matière de tourisme ;
- la mise en place des mécanismes de financement adéquats pour la promotion du secteur touristique ;
- la réalisation d'une cartographie des zones touristiques ;
- le développement de la coopération au service du développement du tourisme.

V.11. Transports

Depuis quelques années, le Gouvernement s'efforce à augmenter l'offre de transport, à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures (routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires), l'acquisition de nouveaux trains et la création d'entreprises de transport urbain. Cet effort du Gouvernement, s'il n'est pas orienté vers le développement durable du secteur des transports, risque de porter gravement atteinte à l'environnement. Il est donc judicieux de penser à un transport durable, si l'on veut associer le souci de développement de ce secteur et celui de préserver l'environnement. En effet, le transport durable est celui « qui ne met pas en danger la santé publique et les écosystèmes, respecte les besoins de mobilité, tout en étant compatible avec une utilisation des ressources renouvelables à un taux inférieur à celui nécessaire à leur régénération et une utilisation des ressources non renouvelables à un taux inférieur à celui nécessaire à la mise au point de ressources renouvelables de remplacement ».

Pour y parvenir, des actions spécifiques devraient être menées, notamment :

- l'élaboration d'une stratégie de développement durable du secteur des transports, orientée vers l'amélioration de l'offre de transport et de la qualité des infrastructures, ainsi que la préservation de l'environnement ;
- le renforcement du cadre juridique relatif au secteur des transports, visant la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et les nuisances générées par ce secteur, ainsi que la sécurité routière ;
- la promotion de l'utilisation des transports propres (biocarburants, électriques, solaires, gaz) non émetteurs de carbone ;
- la réglementation des importations des véhicules destinés à circuler sur le territoire national et le contrôle systématique aux frontières, afin de prévenir le risque de pollution atmosphérique ;
- le contrôle technique périodique des véhicules en circulation sur le territoire ;
- l'exigence des études d'impact environnemental et social préalables à la mise en œuvre de tout projet susceptible d'impacter négativement l'environnement et la santé humaine ;
- le renforcement du transport fluvial intra et interdépartemental ;
- l'exploitation des atouts naturels qu'offrent le Fleuve Congo et la création d'un transport fluvial urbain.

V.12. Urbanisme

Il est actuellement reconnu que le niveau d'équipement des communautés urbaines et de l'ensemble des villes congolaises est faible ; ce qui ne contribue point au développement de la salubrité publique sinon à l'ancrage des chancres avilissant le milieu et à la dégradation de l'environnement. Résultant principalement d'un mode opératoire d'aménagement limité simplement au lotissement, le type d'urbanisme dominant en République du Congo n'a pu produire que de vastes étendues d'« habitat administré » et non planifié. Les opérations de lotissements, là où elles ont lieu, ont été menées dans la logique d'une simple opération de bornage suivant un plan parcellaire sans aucune viabilisation. Soumis à des pressions anthropiques de plus en plus importantes, le complexe naturel, social et économique a subi une transformation

rapide et profonde. La responsabilité humaine dans la dégradation de ce milieu est évidente, étant donné la multiplication des formes imprévoyantes d'occupation de l'espace.

Pour que le développement urbain se réalise en tenant compte des préoccupations actuelles de protection et de l'amélioration de l'environnement, l'une de ses options fondamentales devra être de faire que chaque lotissement garantisse aux populations les équipements structurants. Il est nécessaire d'arrêter avec les pratiques actuelles de croissance de ces communautés urbaines puisqu'elles ne permettent pas de créer un cadre de vie sain et durable. Ces pratiques ne se limitent qu'à l'installation des populations dans les quartiers non viabilisés. A Brazzaville, à Pointe-Noire et dans toutes les communautés urbaines, il est urgent d'abandonner ou de bannir les lotissements qui ne sont que de simples cadres programmatiques, ne permettant pas de doter l'agglomération en zones aménagées et en équipements divers : écoles, centres de santé, centres de loisirs, espaces verts, marchés, voiries et réseaux divers conséquents.

La clé d'une révolution urbanistique dans toutes les agglomérations, articulant urbanisation et développement durable, passe par la mise en place des mécanismes qui permettront de préserver de manière optimale l'environnement. Les pouvoirs publics doivent s'orienter vers un urbanisme durable par la valorisation de nouvelles pratiques urbanistiques intégrant davantage les principes et pratiques du développement durable, les populations devenant de plus en plus demandeuses des zones de loisirs, de proximité de services, d'accessibilité aux modes de transports efficaces, aux zones de maraîchage. La puissance publique ne doit plus participer même inconsciemment à l'étalement de la pauvreté, à la persistance de la précarité et à la dégradation de l'environnement.

La bonne gouvernance urbaine suppose la prise en compte des préoccupations environnementales dans le processus de planification urbaine dont le point de départ est l'élaboration des schémas directeurs d'urbanisme. Elle suppose également la définition et la mise en œuvre des instruments respectifs d'aménagement, de développement et de rénovation urbaine.

Afin que les villes congolaises deviennent des cités attrayantes, il convient de doter l'ensemble des communautés urbaines, des outils de planification opposables à tous et d'assurer leur mise en œuvre effective. Il s'agit en l'occurrence de :

- un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) déterminant la destination générale des terres dans le périmètre urbain et son arrière-pays, ainsi que les zones à urbaniser en priorité ou à protéger en raison de leur spécificité ;
- un Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) déterminant l'aménagement et l'équipement d'une agglomération, ainsi que les modalités précises d'utilisation des sols, d'occupation de l'espace, notamment en fixant les types d'occupation ou d'utilisation admis ou interdits. Ce PDU doit être accompagné d'un règlement dans lequel seront consignées les règles en matière de zonage, d'affectation des sols, de normes d'implantation des constructions.

L'élaboration ou l'actualisation des schémas directeurs de villes et des plans d'urbanisme pour les grandes villes et les communautés urbaines devra se faire à travers la participation active de tous les acteurs en milieu urbain (Administration, les propriétaires terriens, populations à la base regroupées en associations de quartier, ONG, etc.). Ces documents devront être accompagnés de contrats-programmes et/ou de plan de développement urbain. Comme mesure d'accompagnement, il sera nécessaire de mettre en place des commissions interministérielles permanentes auxquelles seront associés les différents partenaires non institutionnels.

Une autre option à privilégier pour construire l'attractivité des villes congolaises et les arrimer aux objectifs du développement durable est le renforcement de la démocratie locale par une plus grande responsabilisation des autorités des collectivités locales. Ces autorités doivent disposer de plus de pouvoirs et de ressources pour combattre à la base les facteurs avilissant l'environnement (ensablement des voiries, érosions, nids de poules, borbiers, recul de la couverture végétale, fragilisation des sols dénudés, gestion des déchets, etc.). Les mairies centrales trop sollicitées devraient être dessaisies de certaines compétences au profit des mairies d'arrondissement, plus proches du citoyen.

Toutefois, l'instauration d'un urbanisme durable suppose également que soient réalisées des actions suivantes :

- l'amélioration des capacités institutionnelles de gestion urbaine et la mise en œuvre des programmes immobiliers, pour renforcer la légitimité et la compétence de l'Etat à assurer et fournir le service public, et créer un cadre institutionnel et juridique adéquat, qui garantisse l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie urbaine au travers des politiques et de programmes sectoriels ;
- la réforme du cadre légal et réglementaire de l'aménagement et de l'urbanisme, en vue d'une meilleure redéfinition des responsabilités et des obligations entre les parties prenantes ; la ville étant produite par une multitude d'acteurs ayant chacun sa logique, sa légitimité et sa compétence. Il s'agit de la réforme du droit foncier et du droit de l'urbanisme, de l'élaboration et de l'application stricte des règles et plans d'urbanisme, et également de l'actualisation des études de faisabilité de l'entité d'aménagement de terrains urbains, de la création d'un fonds national de l'habitat et d'un fonds de garantie hypothécaire ;
- la mise en place concomitamment des programmes de revitalisation des espaces ruraux pour réduire l'exode rural et stimuler les migrations vers de nouveaux bassins de production.

V.13. Assainissement

L'assainissement s'entend de la gestion des déchets solides, des eaux pluviales, des eaux usées, des excréta en vue de prévenir des dommages à la santé, à la sécurité humaine, ainsi qu'à l'environnement. En effet, que l'on soit en zone rural ou en milieu urbain, le manque d'assainissement se traduit par une forte prévalence des maladies

d'origine hydrique et une dégradation de l'environnement.

En vue de réduire ces impacts négatifs sur les populations et leur espace de vie, la promotion du secteur de l'assainissement devrait figurer parmi les préoccupations des pouvoirs publics en matière de développement durable. Dans le cadre de cette dynamique, il s'agit particulièrement de réformer le cadre légal et réglementaire de ce secteur, en vue d'une meilleure redéfinition des responsabilités et des obligations entre les parties prenantes, dans le souci d'assurer les bases effectives d'un urbanisme durable, respectueux de l'environnement.

Les stratégies en matière d'assainissement devraient prendre en compte le traitement des eaux suivantes :

- eaux pluviales qui sont des eaux de précipitations météorologiques dont les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques n'ont pas subi de modifications à la suite de leur utilisation pour les besoins humains, ménagers, animaux, agricoles ou industriels ;
- eaux usées domestiques ou eaux usées provenant d'un lieu public, des habitations ou tout autre établissement assimilé ;
- eaux usées industrielles s'entendant des eaux provenant des installations classées dont les effluents sont à dominance organique biodégradable, compatibles avec un bon fonctionnement du réseau d'égout et de la station d'épuration en aval ;
- eaux usées hospitalières en tant qu'eaux usées provenant des établissements de santé.

Ces stratégies devraient également prendre en compte le traitement des déchets de toute substance solide, liquide, gazeuse ou résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation de toutes autres substances éliminées, destinées ou devant être éliminées en vertu des lois et règlements en vigueur. La résolution des problèmes des déchets devrait passer par :

- le renforcement de la législation et de la réglementation, relatives à l'assainissement ;
- le renforcement des capacités des services techniques des mairies ;
- l'élaboration des plans directeurs d'assainissement des communes urbaines ;
- l'évaluation de la quantité des déchets solides produits selon les bonnes pratiques ;
- la création des décharges contrôlées pour la gestion des déchets ;
- l'exigence d'études d'impact environnemental, social et sanitaire préalables à la création des décharges ;
- l'implication de l'ensemble des parties prenantes (ministères concernés, collectivités locales, entreprises privées, organisations de la société civile, populations) dans la gestion des déchets ;
- la sensibilisation de la population sur les dangers des déchets pour la santé et l'environnement, ainsi que sur les bonnes pratiques de gestion durable des déchets ;
- l'amélioration de l'accès à l'assainissement dans les lieux publics (écoles, centres de santé, marchés, gares etc.) ;
- la construction des systèmes d'évacuation des boues de vidange des principales

villes ;

- la construction des stations de traitement des boues de vidange ;
- le renforcement des capacités des acteurs des filières d'assainissement et le professionnalisme des métiers d'assainissement;
- la promotion des campagnes d'IEC pour le changement des comportements ;
- la prise en compte du changement climatique dans les approches d'assainissement avec une meilleure gestion des risques et des catastrophes ;
- la construction des systèmes d'évacuation et de traitement des boues de vidange des principales localités dites « communautés rurales » .

La définition d'une approche participative cohérente pour une gestion efficace de tous ces aspects et sa mise en œuvre contribueront indubitablement à la préservation d'un environnement sain tant dans les villes qu'en zone rurale.

V.14. Recherche scientifique et innovation technologique

Plus de deux décennies après le choc du début des années 90, qui a vu les infrastructures de la recherche scientifique et l'innovation technologique (RSIT) être gravement détruites, ce secteur est aujourd'hui en pleine restructuration institutionnelle. Cette restructuration vise, d'une part, à le mettre en cohérence interne et d'autre part, en phase avec les besoins de développement socioéconomique national. L'élaboration pour ce secteur, des documents de cadrage stratégique et de politique sectorielle est une préoccupation très urgente qui s'inscrit dans cette ligne. La stratégie sectorielle de la RSIT pour l'environnement est une composante de la stratégie globale de ce secteur érigé en priorité nationale et qui est reconnu, comme moteur du développement et de lutte contre la pauvreté. Et, spécialement dans le domaine de l'environnement, la RSIT dans sa dimension triptyque, recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche-développement, est appelée à jouer un rôle de premier choix en amont et en aval, comme outil indispensable permettant de fournir des indicateurs et des données sur l'état du patrimoine naturel, la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie, la conservation de la biodiversité et le réchauffement climatique.

En effet, il s'agit dans cette stratégie de cibler un certain nombre d'actions qui peuvent se résumer principalement à :

- l'élaboration d'une démarche stratégique pour la recherche et l'innovation environnementales, partie intégrante de la stratégie globale de la recherche scientifique et l'innovation technologique ;
- le renforcement de l'offre de connaissances scientifiques et d'innovations technologiques d'utilité dans le domaine de l'environnement avec pour objectif, de contribuer à l'amélioration de l'environnement en assurant la préservation de l'environnement, de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique ;

- le renforcement des capacités des ressources humaines dans le domaine de la recherche scientifique et l'innovation environnementales. A court et moyen termes, il faudrait recruter et assurer la formation des personnels de la recherche et l'innovation technologique afin d'atteindre une cinquantaine de chercheurs habillés à temps plein à la recherche et l'innovation environnementales, avec pour cible, de constituer une masse critique représentant au moins 25% de l'ensemble de la recherche scientifique et l'innovation technologique nationale ;
- le renforcement de la visibilité et la lisibilité institutionnelles de la recherche scientifique environnementale avec pour objectif, de développer les capacités institutionnelles de la recherche et de l'innovation environnementales. En effet, il faut d'ores et déjà, penser à formaliser la recherche et l'innovation environnementales en créant un institut national de recherche en sciences de l'environnement avec pour cible de le réaliser à moyen terme. La recherche et l'innovation environnementales en tant que Système National de Recherche Environnementale (SNRE), doivent être érigées en second pôle du système national de la recherche scientifique et technologique (SNRST), après la recherche agronomique (SNRA), avec pour cible, de lui consacrer des ressources financières adéquates ;
- la construction de la recherche et l'innovation environnementales autour des programmes fédérateurs pour lui permettre de jouer pleinement sa transversalité, l'interdisciplinarité, la participation et l'inclusivité. A ce sujet, l'axe thématique 3 des programmes fédérateurs de recherche scientifique et d'innovation technologique qui cible la forêt, l'environnement et la biodiversité (MRSIT, 2014), constitue un bon point d'ancrage de cette démarche avec possibilité de l'étoffer avec d'autres thématiques (gestion rationnelle de l'espace et préservation des équilibres écologiques : eaux, sol et atmosphère ; élaboration des atlas de fertilité des sols cultivés, modernisation du système de cartographie nationale...). Le Fonds pour la Protection de l'Environnement devrait appuyer le financement de ces programmes en plus de leur financement normal ;
- le développement des liens de coopération scientifique internationale et de partenariat dans le domaine de la recherche scientifique et l'innovation environnementales.

V.15. Sensibilisation, éducation et formation

L'environnement est une affaire de tous. Pour mieux le protéger, il faut l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Cela passe par l'éducation, sensibilisation et formation du public.

Ces trois aspects sont liés aux domaines qui ont trait à la satisfaction des besoins de base, au renforcement des capacités, à l'information, à la communication et au rôle des principaux groupes. L'éducation, la sensibilisation du public et la formation constituent un processus permettant aux êtres humains et aux sociétés de réaliser leur plein potentiel. Elles permettent la participation en connaissance de cause des parties prenantes à la gestion durable de l'environnement. Une réorientation de l'éducation vers un développement durable s'impose alors au pays.

En effet, l'éducation revêt une importance capitale dans la promotion du développement durable et dans l'amélioration des capacités des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement. A ce titre, l'éducation de base constitue le fondement de toute éducation en matière d'environnement et de développement ; mais cette dernière doit être incorporée en tant qu'élément essentiel de l'instruction.

En vue de parvenir à une culture environnementale citoyenne, quelques considérations devraient être prises en compte. Celles-ci concernent la réforme du système éducatif, la sensibilisation du grand public et la promotion de la formation en matière d'environnement.

Une réforme du système éducation suppose :

- la révision approfondie des programmes scolaires pour assurer une approche multidisciplinaire, intégrant les questions relatives à l'environnement et au développement ainsi que leurs aspects et liens socioculturels et démographiques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'éducation appropriées et adaptées à tous les aspects de l'enseignement et à tous les niveaux ;
- la formation des enseignants, administrateurs et planificateurs de l'éducation, ainsi que des éducateurs non formels sur la nature et les méthodes d'éducation en matière d'environnement ;
- la participation des élèves aux études et activités consacrées à l'hygiène du milieu, y compris l'eau potable, l'assainissement et l'alimentation, ainsi qu'aux écosystèmes ;

Dans le cadre de la sensibilisation du public, l'objectif visé est de faire participer toute la population à la résolution des problèmes d'environnement, de renforcer le sens de responsabilité personnelle de chaque individu à l'égard de l'environnement et de susciter un engagement en faveur du développement durable. Pour cela, les actions à entreprendre concernent :

- le renforcement des capacités de l'administration de l'environnement en matière d'éducation environnementale ;
- l'utilisation des réseaux d'informations existants, afin de transmettre l'information du niveau national au niveau local. Les nouvelles technologies de communication pourraient également être mises à profit. Les médias électroniques, les affiches pourraient se mettre au service de la sensibilisation ;
- l'établissement des partenariats avec les médias, les secteurs du spectacle et de la publicité ;
- la formation des journalistes en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement ;

- la mobilisation des leaders d'opinion (chefs de village, chefs de quartier, chefs de bloc, etc.), des hommes, des femmes, des communautés locales et des populations autochtones dans le cadre des campagnes de sensibilisation, en soulignant le rôle de la famille dans les activités écologiques, ainsi que la contribution des femmes à la transmission de la connaissance et des valeurs sociales ;
- la sensibilisation des responsables politiques et administratifs sur les problèmes environnementaux, ainsi que sur les moyens de leur résolution ;
- la sensibilisation du secteur industriel, des syndicats et des consommateurs sur la relation qui existe entre un environnement sain et des pratiques commerciales saines ;
- l'incitation des églises, des ONG et associations à développer des initiatives et des actions de protection de l'environnement.

En ce qui concerne la promotion de la formation en matière d'environnement, il convient de relever que la formation constitue l'un des moyens les plus importants de mise en valeur des ressources humaines et de transition vers le monde de l'emploi. Cependant, pour qu'elle contribue à la préservation de l'environnement, les actions suivantes sont à mettre en place :

- l'incorporation des questions d'environnement et de développement dans les programmes de formation existants ;
- les programmes de formation doivent favoriser une prise de conscience accrue des questions relatives à l'environnement et au développement, le processus d'apprentissage s'effectuant dans les deux sens ;
- le renforcement des capacités à la gestion de l'environnement et la création des programmes spécialisés de "formation de formateurs", afin d'améliorer la formation dispensée au niveau national et à celui de l'entreprise ;
- les éléments de la gestion durable de l'environnement doivent être inclus dans toutes les activités de formation, bien que l'accent étant mis sur l'acquisition immédiate des qualifications nécessaires au moyen d'une formation professionnelle et aux tâches de gestion dispensée à court terme par l'école et sur le lieu de travail ;
- la conception des programmes de formation spéciale répondant aux besoins d'information de groupes spéciaux, notamment : les organisations patronales, les syndicats et les organisations non gouvernementales, et l'évaluation de l'impact de ces programmes sur la productivité, la santé, la sécurité et l'emploi ;
- l'exigence, dans le cadre des études d'impact environnemental, social et sanitaire, d'un plan de formation des travailleurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation des travailleurs.

V.16. Santé

La santé et l'environnement sont inextricablement liés. Les soins de santé peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement et vice versa. Afin de faire face aux problèmes de santé publique liés à l'environnement et de protéger l'environnement des effets néfastes des activités de soins de santé, des actions suivantes devraient être entreprises :

- l'assainissement des lieux publics et des établissements humains ;
- la vulgarisation des textes législatifs portant code de l'eau, code de l'hygiène, code d'urbanisme et loi sur la protection de l'environnement ;
- le contrôle des importations et de la délivrance des médicaments dans l'exercice de la profession pharmaceutique ;
- le contrôle des importations des denrées alimentaires et des produits chimiques ;
- la promotion des infrastructures de santé plus écologiques, notamment, à travers les investissements de mise à niveau des installations sanitaires conformes aux normes environnementales ;
- la promotion de la recherche sur la santé et l'environnement et sur les pratiques respectueuses de l'environnement dans divers milieux de soins de santé ;
- la formation du personnel sanitaire dans la mise en œuvre de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement ;
- la sensibilisation de la population sur les liens entre la santé et l'environnement et l'impact sur la santé de la dégradation de l'environnement ;
- la réutilisation et le recyclage dans la mesure du possible, des déchets de soins de santé, afin de réduire au minimum les déchets ultimes ;
- l'élimination écologiquement rationnelle des déchets de soins de santé (biomédicaux et infectieux, des médicaments périmés, des plastiques et autres substances toxiques). L'installation des incinérateurs ou l'utilisation de tout autre technologie reconnue efficiente en matière de gestion de ce type de déchets s'avère indispensable ;
- la mise en place des stations d'épuration des eaux usées dans tous les établissements de santé, afin de réduire les risques liés à la mauvaise gestion des effluents liquides de ces établissements ;
- la mise en place des services responsabilisés en matière de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE), chargés de veiller à la mise en œuvre de la politique environnementale des établissements de santé.

V.17. Genre

Chaque citoyen congolais a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. Dans ce contexte, les femmes ont un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement. En effet, les femmes assurent la subsistance de leur famille sur la base des ressources naturelles. En tant que responsables de l'utilisation et de la gestion quotidiennes des ressources naturelles, et parce qu'elles occupent une place centrale dans l'éducation des enfants, les femmes ont un rôle important à jouer dans la promotion du développement durable. Notons également que la détérioration de l'environnement due à une mauvaise gestion et utilisation des déchets et des agents polluants peut avoir des impacts considérables sur la santé des femmes réputées vulnérables aux effets toxiques des substances chimiques. Les femmes ont leur place dans la promotion et l'adoption de modes de production et de consommation des ressources naturelles en particulier et dans la gestion durable de l'environnement en général. Elles peuvent exercer une grande influence sur les décisions prises pour favoriser les modes de consommation viables.

Une gestion durable de l'environnement requiert des actions stratégiques qui s'inscrivent dans une approche intégrée, multidisciplinaire et intersectorielle, à laquelle il est indispensable que les femmes participent en tous points et à tous les niveaux. Il s'agit, de :

- l'implication active des femmes à la prise de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la conception, la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, plans, programmes et projets concernant l'environnement ;
- la participation équitable des femmes et des hommes au sein des organes de prise de décision en matière d'environnement ;
- l'implication des femmes à la gestion des institutions financières et des entreprises dont les décisions sont susceptibles d'impacter négativement la qualité de l'environnement ;
- l'information, la formation et l'éducation des femmes de façon qu'elles puissent améliorer leurs connaissances et compétences afin de mieux participer aux décisions concernant l'environnement ;
- le renforcement des capacités des femmes aux techniques respectueuses de l'environnement en vue de leur permettre d'améliorer leur savoir-faire dans les domaines de la gestion des ressources et de la conservation de la diversité biologique ;
- la promotion des initiatives féminines visant la création des associations et ONG de préservation de l'environnement ;
- la préservation, la valorisation et l'utilisation efficaces des connaissances et pratiques traditionnelles des femmes des communautés locales et des populations autochtones, dans le respect de la législation nationale et conformément à la Convention sur la diversité biologique, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances et pratiques ;
- la sensibilisation des femmes rurales et urbaines sur leur rôle dans les domaines de la cueillette et de la production alimentaire, de la conservation des sols, de l'irrigation, de l'aménagement des bassins versants, de la gestion des zones côtières et des ressources marines, de la lutte intégrée contre les ravageurs, de la planification de l'utilisation des sols, de la conservation des forêts et de la foresterie communautaire, des pêches, de la prévention des catastrophes naturelles et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, etc. ;
- la sensibilisation des femmes sur les méfaits du point de vue sanitaire et environnementale, de l'utilisation ou la gestion de certains produits chimiques et déchets ainsi que de certaines pratiques ;
- l'évaluation des politiques et programmes en fonction de leurs répercussions sur l'environnement et des possibilités qu'ils donnent aux femmes d'accéder aux ressources naturelles et de les utiliser ;
- la prise de mesures nécessaires pour réduire les risques liés à la santé auxquels sont exposées les femmes à leur domicile, sur leur lieu de travail et ailleurs ;
- la promotion de l'accès équitable des femmes et des hommes aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'à la maîtrise de ces ressources ;
- la réalisation des études relatives aux impacts socio-sanitaires sur la femme, liés à la dégradation de l'environnement au Congo.

V.18. Jeunesse

En République du Congo, la jeunesse est définie conformément à la loi n° 09-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse, comme « l'ensemble des citoyens dont l'âge est compris entre 0 et 35 ans révolus ». En se référant à cette définition congolaise de la jeunesse, plus de la moitié de sa population est constituée des jeunes. Ceux-ci représentent, à ce titre une catégorie incontournable, acteur majeur en matière de préservation de l'environnement. Cependant, la jeunesse représente en même temps l'une des couches sociales les plus vulnérables aux atteintes à l'environnement, et subissent des effets de changement climatique. Conscient du fait que le développement durable implique la responsabilisation et la transmission des acquis entre les générations, il est impérieux de renforcer la solidarité intergénérationnelle et faire participer les jeunes à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'engagement des jeunes dans ce cas, vise à assurer l'amélioration de leurs comportements face à l'environnement, notamment en adoptant les modes de production (des biens et services) et de consommation, respectueux de l'environnement.

En vue parvenir à une gestion durable de l'environnement, la stratégie du PNAE promeut la mise en place des actions suivantes dans ce secteur :

- la reconnaissance de la contribution des jeunes et leur participation aux instances de prise de décision et de concertation tant au niveau national que local ;
- la promotion de la création par des jeunes, des associations ou ONG de protection de l'environnement ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société et l'intégration des principes du développement durable dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets ;
- la promotion des initiatives des jeunes visant à créer des activités allant dans le sens du développement durable (gestion des déchets, reboisement, etc.) ;
- le développement des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation environnementale à l'endroit des jeunes ;
- l'insertion de l'éducation environnementale dans les curricula de formation scolaire et universitaire ;
- la promotion de toutes les initiatives juvéniles en faveur de l'environnement.

V.19. Changement climatique

Bien que le Congo n'émette qu'environ 1 tonne de CO₂ par habitant et par an, il subit déjà les effets du changement climatique. La vulnérabilité est aggravée par de multiples contraintes biophysiques nuisant au développement, ainsi que par la faiblesse de ses capacités d'adaptation (SCN, 2009)².

En effet, d'après les projections climatiques, le Congo pourrait connaître une augmentation de la pluviométrie à un rythme de 0,25 à 0,3% tous les 5 ans, pour toutes les localités au Nord de 2°S (Nord et Centre Congo). Cependant, au Sud de

² <http://unfccc.int/resource/docs/natc/connc2.pdf>

cette latitude, le changement des précipitations sera presque nul, parfois légèrement négatif aux horizons 2030-2100. En revanche, les températures seraient en hausse dans toutes les localités. Les projections élaborées montrent que l'augmentation de température dépasserait, à l'échelle annuelle, 1°C à partir de 2050 et pourrait atteindre 3 à 3,5°C à l'horizon 2100.

Les impacts prévus de ce changement du climat sont entre autres :

- interruptions plus longues de la navigation sur le fleuve Congo et ses affluents (Oubangui, Sangha, Likouala-Mossaka, Likouala aux Herbes, etc) avec des coûts de dragage importants et des impacts économiques et sociaux dus à la régression du trafic ;
- risque de diminution des ressources en eaux souterraines dont les plus vulnérables sont celles du bassin côtier car elles sont utilisées pour alimenter en eau potable l'agglomération de Pointe-Noire sans cesse en plein développement eu égard à sa population galopante ;
- phénomènes qui ont une influence néfaste sur les infrastructures et la continuité de service d'eau potable, comme les érosions, les inondations, les ensablements, les glissements de terrains ;
- forte évapotranspiration (0,3 mm de plus par jour) accentuant le déficit hydrique de certaines cultures annuelles ayant un faible enracinement comme l'arachide ;
- modification du calendrier cultural due principalement à l'allongement ou le raccourcissement de la saison des pluies avec une forte variabilité intra-saisonnière durant la saison mars – avril – mai des précipitations ;
- accroissement des situations endémiques des maladies à vecteur (1^{er} cas de morbidité), des maladies d'origine hydrique (2^{ème} cas de morbidité) et infectieuses.

En réponse à ces nouvelles réalités, la stratégie du PNAE fournit un cadre d'orientation et une approche directrice pour aider le pays à intégrer le changement climatique dans tous les processus de développement. Pour cela, les actions à entreprendre concernent :

- le renforcement de la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre : cela a pour objectif de :
 - atténuer les émissions de GES dues aux secteurs de l'énergie et lutter contre la déforestation non planifiée (REDD), et ce à la fois en maîtrisant la consommation énergétique tout en ayant davantage recours aux énergies renouvelables ;
 - maintenir, voire renforcer le potentiel de séquestration du carbone par les forêts, et ce à travers une meilleure gestion du secteur, et le reboisement.
- le renforcement de la politique d'adaptation du Congo aux effets néfastes de changements climatiques, afin de garantir la protection des populations, de l'habitat, du patrimoine naturel, de la biodiversité, des forêts et des ressources halieutiques, des systèmes productifs sensibles et des infrastructures à fort risque ;
- l'amélioration des connaissances : information, éducation et mobilisation de la population sur les mécanismes des changements climatiques et de leurs impacts pour le Congo ;
- l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et

- politiques sectorielles nationales ;
- construction des infrastructures d'eau et d'assainissement résilientes au changement climatique ;
- la promotion des modes de production et de consommation à faible émission de carbone ;
- la promotion des modes de transport écologiques ;
- la promotion de l'utilisation des foyers améliorés et du gaz butane dans la cuisson.

V.20. Populations autochtones

Les populations autochtones sont des communautés particulières, caractérisées par leur lieu de résidence particulièrement dans les zones forestières, leur mobilité dans ces zones et leur dépendance aux ressources naturelles, comme identité culturelle. Malheureusement, ces populations demeurent vulnérables et continuent de souffrir de l'extrême pauvreté, de problèmes de santé et de la discrimination.

Les actions de développement qui entraînent la perte ou la destruction de leurs terres et leurs ressources provoquent une baisse de leur pouvoir économique ; ce qui conduit à une perte d'identité et à la mise en péril de leur culture.

Leur vulnérabilité s'est encore accrue à cause des effets du changement climatique, dans la mesure où elles résident souvent dans des zones écologiquement fragiles. Le changement climatique est finalement une menace potentielle pour leur existence même.

Les populations autochtones peuvent contribuer efficacement à la préservation de l'environnement. Car elles possèdent des connaissances traditionnelles qui peuvent se révéler déterminantes pour faire face aux enjeux environnementaux du moment. A travers leur savoir traditionnel en matière de gestion durable des ressources naturelles, elles peuvent apporter des solutions efficaces.

Pour ce faire, des actions suivantes sont à envisager :

- la lutte contre la discrimination à l'égard des populations autochtones ;
- le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- le renforcement des capacités des autochtones et leur participation à la préparation, l'exécution et la gestion des projets d'aires protégées à travers des dispositifs établis comme les zones sous régime de gestion communautaire ou autochtone et des mécanismes de cogestion ;
- le renforcement des capacités des populations autochtones à négocier l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent, ainsi que des mesures favorables à la préparation et la mise en œuvre des accords y relatifs ;
- l'amélioration de la viabilité des moyens de subsistance des populations

- autochtones ;
- le consentement libre, informé et préalable à la formulation et la mise en œuvre de tout projet ayant une incidence sur les terres et les ressources qu'elles possèdent ou utilisent traditionnellement ;
- la promotion de la participation des populations autochtones à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes, plans et projets au niveau local et national ;
- l'élaboration d'un plan de développement en faveur des populations autochtones ;
- la reconnaissance des droits fonciers des populations autochtones ;
- la sécurisation des terres appartenant aux populations autochtones.

V.21. Système d'informations sur l'environnement

Pour assurer un suivi efficace de l'environnement, il est indispensable de mettre en place un système d'informations sur la gestion environnementale. Le fonctionnement de ce système sera basé sur une banque de données de l'état des ressources de l'environnement. Cette banque de données permettra d'alimenter le système national, de renseigner le Gouvernement et le public, afin de mieux définir les mécanismes du dispositif de veille environnementale. A cet effet, un renforcement de la Coordination nationale de l'Agence Internationale de Développement de l'Information Environnementale (ADIE) s'avère nécessaire.

V.22. Cadre institutionnel

La mise en œuvre du PNAE sera coordonnée par une structure à mettre en place, en remplacement du Conseil Supérieur de l'Environnement. Cette structure qui sera placée sous la tutelle du Premier ministre, aura pour mission de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PNAE.

VI. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre du PNAE exige qu'un certain nombre de mesures soient prises en vue de son opérationnalisation. En effet, l'effectivité des stratégies retenues plus haut dépend de l'adoption du PNAE, de l'adaptation des politiques et stratégies sectorielles, du renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que du développement des mécanismes financiers appropriés en matière de gestion de l'environnement.

VI.1. Adoption du PNAE et adaptation des politiques et stratégies sectorielles

VI.1.1. Adoption du PNAE

Le PNAE définit le cadre global de planification en matière environnementale. Sa mise en œuvre est conditionnée par son adoption par le Gouvernement. Une fois adoptée, il s'applique à l'ensemble des actions touchant à l'environnement, quel que soit le secteur d'activités.

VI.1.2. Adaptation des politiques et stratégies sectorielles

Aujourd'hui, il existe au Congo, plusieurs politiques et stratégies sectorielles ; d'autres sont en cours d'élaboration ou d'actualisation. Ces différentes politiques et stratégies sont déclinées en plans, programmes et projets. Leur analyse révèle le faible niveau de prise en compte de la dimension environnementale. D'où la nécessité de procéder à une relecture, en vue de les adapter à la vision exprimée dans le PNAE, de manière à rendre l'ensemble de ces textes cohérents et conformes à la politique nationale en matière d'environnement.

VI.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

VI.2.1. Amélioration du cadre légal et réglementaire

La gestion durable de l'environnement au Congo est régie par la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Elaborée un an avant l'historique conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, cette loi est devenue caduque car ne comportant pas les nouvelles thématiques qui ont émergé au niveau international depuis le sommet de Rio. De même, elle ne prend pas en compte le nouveau contexte socio-économique national. Une nouvelle loi s'avère nécessaire pour combler les lacunes juridiques constatées en matière de protection de l'environnement, mais également pour encadrer juridiquement l'ensemble des activités de gestion environnementale au niveau national. Aussi, dans le cadre de l'application de cette loi, des textes réglementaires devraient-ils être pris en vue d'apporter plus de clarté à certaines dispositions légales. Cette loi devrait servir de référence à toutes les lois sectorielles régissant les secteurs d'activités ayant un lien avec l'environnement. Une véritable réforme du cadre juridique national devrait permettre de prendre en compte la dimension environnementale dans les lois et règlements applicables à des activités susceptibles d'impacter l'environnement.

En vue de prévenir les atteintes à l'environnement et à la santé, l'évaluation environnementale devrait être une exigence légale préalable à la mise en œuvre de tous plans, programmes et projets de développement socio-économique. Des textes réglementaires, devraient définir de manière claire et précise le champ d'application, la procédure et le contenu de chaque type d'évaluation environnementale ; celle-ci

comprenant, notamment : l'étude d'impact environnemental et social, l'évaluation environnementale stratégique et l'audit environnemental.

Par ailleurs, une meilleure surveillance de l'état de l'environnement exige que des normes nationales soient élaborées sur la base des normes internationales.

VI.2.2. Renforcement du cadre institutionnel

L'état des lieux du cadre institutionnel national a montré que celui-ci connaît de nombreuses déficiences qui ne lui permettent pas d'assurer de manière efficace, la gestion durable de l'environnement. Ainsi, dans l'optique du développement durable, la gestion de l'environnement requiert un renforcement du dispositif institutionnel actuel. Cela passe par le renforcement de l'Administration de l'environnement, le renforcement des cadres de coordination et de concertation, ainsi que d'un système de contrôle, de suivi/évaluation et de surveillance continue de l'environnement.

a) Renforcement de l'Administration de l'environnement

L'Administration de l'environnement a besoin d'un renforcement des capacités humaines, matérielles et financières nécessaires pour la rendre efficace. Le recrutement et la formation d'un nombre suffisant des cadres et agents relevant de cette Administration est une des conditions de son efficacité. Un plan de formation mérite d'être élaboré et mis en œuvre pour permettre de doter l'Administration de l'environnement d'un personnel suffisamment qualifié pour répondre aux attentes nationales relatives à la protection de l'environnement. A cela s'ajoute, des moyens matériels et financiers adéquats qui sont à mobiliser afin de rendre opérationnelle cette Administration.

En vue d'appuyer les missions de la Direction Générale de l'Environnement, une structure à créer, dotée d'une autonomie de gestion, sera chargée de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'état de l'environnement. Cette structure dénommée Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE) serait donc le bras opérationnel de la Direction Générale de l'Environnement dans le cadre de l'exécution de ses missions. Pour la rendre efficiente, l'ANPE sera dotée d'un laboratoire d'analyse des polluants. Toutefois, elle pourra nouer des partenariats avec des laboratoires agréés équipés et disposant de personnels techniques formés, en appui à ses activités de contrôle du respect des normes et de la réglementation en vigueur.

b) Renforcement des cadres de coordination et de concertation

L'environnement est un domaine transversal qui devrait susciter l'implication de plusieurs départements ministériels. Il ressort de l'examen du fonctionnement du cadre institutionnel, le manque de coordination entre les différentes structures de l'Etat ; ce qui conduit à des actions éparses et peu efficaces pour la préservation de l'environnement. En effet, depuis quelques années, un effort est en train d'être fait en vue de mettre en place des cadres de concertation à plusieurs niveaux. Cependant, force est de constater que ces différentes structures mises en place connaissent un manque d'effectivité.

Dès lors, il semble impérieux d'opérationnaliser ces cadres de concertation et de coordination aux différents niveaux de la sphère territoriale, afin de rendre dynamiques les interventions et bâtir une synergie entre tous les intervenants dans la gestion de l'environnement. Des comités ou commissions, des réunions de travail et les échanges permanents d'informations devraient caractériser cette concertation. Pour cela, la mise en place des points focaux dans tous les départements ministériels concernés par l'environnement serait indispensable.

De même, le renforcement de la décentralisation, avec comme corollaire la mise en place des collectivités locales dotées d'une autonomie de gestion, devrait permettre notamment, de favoriser la recherche de complémentarité en évitant toute compétition entre l'Etat et la collectivité.

Dans le cadre de la coordination, le décret n° 99-280 du 31 décembre 1999 portant création du Conseil Supérieur de l'Environnement devrait être révisé et placé sous la coordination du Premier Ministre.

Dans la perspective de la promotion de la gestion participative de l'environnement, les mécanismes à mettre en place intégreront les administrations publiques, les entreprises privées, les organisations de la société civile et les partenaires au développement. La fréquence des rencontres dépendra de la question à discuter, de l'acuité du sujet et des acteurs impliqués.

c) Mise en place d'un système de veille environnementale

La gestion durable de l'environnement exige un dispositif opérationnel de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'état de l'environnement. En effet, l'on ne peut assurer une gestion efficiente de l'environnement sans être en mesure d'évaluer le niveau d'atteinte, notamment en cas de pollution ou de nuisance. Pour ce faire, l'établissement des normes environnementales est d'un grand intérêt. De même, la création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement dotée d'un laboratoire d'analyse des paramètres environnementaux est indispensable à l'efficacité du système à mettre en place.

Grâce à un référentiel qu'est l'étude d'impact environnemental, social et sanitaire, le contrôle et la surveillance des installations classées peuvent être réalisés à travers le suivi continu de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.

Notons que le système de veille environnementale alimentera la base de données sur l'état des ressources de l'environnement.

VI.3. Développement des mécanismes financiers appropriés

La mise en œuvre du PNAE exige d'importants moyens financiers qu'il faut mobiliser au plan interne et au plan externe. Des mécanismes financiers existants et/ou à mettre en place devraient servir à financer des actions en faveur de l'environnement.

Sur le plan interne, la première source de financement du PNAE, c'est le budget de

l'Etat. Aussi, la mise en œuvre du principe pollueur-payeur a-t-elle servi de base pour la création d'un Fonds pour la protection de l'environnement. Ce fonds constitue une opportunité de mobilisation de financement destiné à appuyer des programmes et projets visant la gestion durable des écosystèmes naturels, la conservation de la biodiversité et la gestion des catastrophes naturelles.

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et le développement durable, de nouveaux mécanismes sont à créer visant, notamment : la promotion de l'économie verte et de l'économie bleue, les énergies renouvelables, le boisement et le reboisement, l'écotourisme, etc.

Sur le plan externe, depuis le sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, plusieurs fonds et mécanismes financiers internationaux ont été mis en place. Ces fonds et mécanismes offrent une opportunité de développement des programmes et projets environnementaux. Il s'agit de : Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds multilatéral aux fins de l'application du protocole de Montréal, Fonds vert pour le climat, Fonds d'adaptation aux changements climatiques, Fonds des Pays les moins avancés, Fonds de Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, Fonds Vert pour l'Afrique Centrale, Mécanisme pour le Développement Propre (MDP), etc. Le Gouvernement congolais devrait favoriser la mise en œuvre de ces mécanismes au plan national afin de permettre le financement des projets dans le cadre du PNAE.

VI.4. Exécution régionale de la stratégie

Les traités ou accords régionaux, sous régionaux et bilatéraux organisent la coopération entre le Congo et les Etats voisins en ce qui concerne la gestion de l'environnement. Centre d'intérêt partagé entre les Etats, les écosystèmes transfrontaliers font l'objet d'une gestion conjointe. L'environnement n'ayant pas de frontière, une mauvaise gestion environnementale dans un pays peut porter atteinte à l'Etat voisin. Ainsi, une stratégie environnementale nationale, pour être mise en œuvre effectivement, nécessite des actions concertées et coordonnées aux niveaux régional et sous régional, notamment par le biais de la coopération. Sur ce, des mesures ci-après sont préconisées dans le but de favoriser la mise en œuvre du PNAE :

- la mise en place d'un réseau régional dynamique entre les structures s'occupant de l'environnement, avec possibilité de prise de décisions rapides transfrontières;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence anti-pollution, prenant en compte les ONG internationales de protection de la nature ;
- la mise en œuvre de la Convention d'Abidjan et de ses Protocoles additionnels ;
- la conservation et la gestion durable des tourbières ;
- la coordination entre les politiques de préservation des écosystèmes des différents Etats de la région ;
- la coordination des études sur les écosystèmes transfrontaliers ;
- le renforcement des capacités de l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), afin de faciliter les échanges d'informations relatives à l'environnement entre les Etats.

VII. PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE

Au terme de l'étude sur l'état des lieux de l'environnement et l'évaluation du cadre stratégique national, vingt (20) ans après la mise en œuvre du PNAE initial, un nouveau Plan d'Action est nécessaire dans le cadre de la révision du PNAE. Ce Plan d'Action engagera le Congo pour les vingt (20) prochaines années. Il définit des études et actions prioritaires à mener, ainsi que les secteurs y relatifs et fixe un échéancier de deux horizons cinq (5) ans et vingt (20) ans pour la réalisation de ces actions.

Ainsi, les actions envisagées au cours des 20 prochaines années consistent à consolider les acquis communs à tous les secteurs. Il s'agira de :

- poursuivre les études sur les produits non ligneux déjà réalisée dans le cadre du PAFT et autres produits forestiers, pour s'intéresser au marché et à la consommation autant en milieu rural qu'urbain ;
- réaliser une étude sur les impacts des activités pétrolière et minière sur la santé et l'environnement ;
- élaborer des référentiels hydrologiques en vue de l'assainissement des principales villes (Pointe-Noire et Brazzaville) ;
- élaborer un système d'alerte précoce de prévision des catastrophes ;
- élaborer un Plan National d'Utilisation des Terres (PNUT) ;
- réaliser une étude sur la vulnérabilité des écosystèmes face aux changements climatiques ;
- réaliser des études nécessaires sur la quantité et qualité des ordures dans les principales villes.

Les autres actions envisagées sont :

- sensibiliser sur les principales conclusions du PNAE ;
- élaborer les normes en matière de rejet des polluants dans l'atmosphère, le sol et dans l'eau ;
- poursuivre les actions pilotes contre les érosions en milieu urbain ;
- élaborer une stratégie nationale de lutte contre les érosions ;
- réaliser les actions pilotes de domestication de plantes à valeur économique déjà maîtrisée en zone péri-urbaine afin de satisfaire la demande des villes et de réduire la pression sur les peuplements naturels ;
- poursuivre les actions pilotes d'élevage d'espèces animales dont la chair est appréciée, en particulier le potamochère, l'aulacode et le porc épic ;
- réviser et mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures ;
- organiser le centre de documentation de la direction générale de l'environnement, en se basant sur les acquis du PNAE dans ce domaine ;
- développer la coopération dans le domaine environnemental ;
- actualiser et renforcer le cadre juridique des secteurs concernés par la gestion de l'environnement ;
- vulgariser les différentes conventions internationales, ainsi que les textes nationaux en matière d'environnement ;
- systématiser les études d'impact environnemental, social et sanitaire pour tout projet de développement ;
- créer des laboratoires d'analyse et de contrôle de la qualité des denrées

alimentaires y compris les produits importés, des produits pharmaceutiques, et d'autres produits et équipements ;

- renforcer le système de veille sanitaire ;
- renforcer les capacités des administrations impliquées dans la gestion de l'environnement ;
- sensibiliser les consommateurs sur la qualité des produits mis sur le marché ;
- mettre en place des mécanismes de financement adéquats pour la promotion du tourisme, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture durables.

Les actions retenues par secteur au cours des deux horizons ciblées (5 et 20 ans) sont présentées dans la matrice (voir tableau ci-dessous). Ce tableau présente également les résultats attendus par secteur, les indicateurs, les moyens de vérification, les acteurs responsables, ainsi que les hypothèses/risques pour les deux horizons.

Tout en consolidant les acquis des actions mises en œuvre à l'horizon 5 ans, celles qui ne pourraient pas être réalisées, seront reconduites à l'horizon 20 ans après leur évaluation.

Tableau des actions à réaliser par secteur dans les horizons 5 et 20 ans

Secteur	Actions prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs responsables	Hypothèses / risques
HORIZON 5 ANS						
Biodiversité	Faire un inventaire national des ressources biologiques	Les ressources biologiques sont connues à travers des inventaires	Nombre d'espèces de ressources naturelles inventoriées	Les rapports d'inventaire	Ministères en charge de : - environnement - forêts - recherche scientifique - pêche - aménagement du territoire - statistiques	Volonté politique
	Renforcer la gouvernance locale et nationale de la diversité biologique, la coopération et la mobilisation des parties prenantes	La gouvernance locale et nationale de la diversité biologique est renforcée, ainsi que la coopération et la mobilisation des parties prenantes	- Nombre d'accords de partenariat et de coopération signés ; - Nombre et types de parties prenantes mobilisées	- Accords signés ; - Textes mettant en place des cadres de concertation ; - Liste des acteurs mobilisés ; - Rapports d'évaluation de la gouvernance	Ministères en charge de : - environnement - forêts - recherche scientifique - pêche - aménagement du territoire - administration du territoire OSC	Erreur dans l'identification des parties prenantes
	Promouvoir l'accès aux	Les populations ont accès aux	- Pourcentage de la population ayant	- Rapport d'évaluation	Ministères en charge de :	- Mauvaise foi des

	ressources et le partage équitable des bénéfices issus de la gestion durable de la diversité biologique	ressources et bénéficient du partage équitable des avantages issus de la gestion durable de la diversité biologique	accès aux ressources - Pourcentage de la population bénéficiant du partage équitable des avantages issus de la gestion durable de la diversité biologique	- Accord sur le partage équitable des avantages issus de la gestion de la diversité biologique	- environnement - forêts - recherche scientifique - administration du territoire Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	partenaires - Non application des accords
	Promouvoir la recherche en matière de diversité biologique	La recherche en matière de diversité biologique est promue	- Nombre de publications en matière de diversité biologique ; - Pourcentage de budget alloué à la recherche en matière de diversité biologique	- Publications (bulletins, articles de recherche, etc); - Document de budget	Ministères en charge de : - environnement - forêts - recherche scientifique - pêche UMNG UDSN	Absence de financement
	Mener la lutte intégrée contre les espèces envahissantes qui menacent la diversité biologique	La lutte intégrée contre les espèces envahissantes qui menacent la diversité biologique est menée	- Nombre d'activités réalisées ; - Taux de diminution des espèces envahissantes	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - environnement - forêts - recherche scientifique - pêche - agriculture	- Manque de volonté ; - Absence de financement
	Promouvoir le financement durable de la	Le financement durable de la diversité	Nombre d'accords de financement	Accords de financement	Ministères en charge de : - environnement - forêts	Manque de volonté

	diversité biologique	biologique est promu			- pêche - finance Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	
Tourbières	Produire la cartographie des tourbières	La cartographie des tourbières est disponible	Type de cartes	Document de cartographie	Ministères en charge de : - environnement - forêts - recherche scientifique - agriculture	Absence de financement Volonté politique
	Promouvoir la recherche sur le potentiel des tourbières	La recherche sur le potentiel des tourbières est promue	- Nombre de publications sur le potentiel des tourbières ; - Pourcentage de budget alloué à la recherche sur le potentiel des tourbières.	- Publications (bul letins, articles de recherche, etc); - Document de budget	Ministères en charge de : - environnement - forêts - recherche scientifique - Universit és	Absence de financement Volonté politique
	Mettre en place un cadre juridique appro prié	Le cadre juridique appropri é est mis en place	Nombre de textes juridiques publiés	Textes juridiques	Ministères en charge de : - environnement - forêts - aménagement du territoire	Absence de financement Volonté politique

	Promouvoir et développer les alternatives génératrices de revenus pour les populations vivant dans les zones de tourbières	Les alternatives génératrices de revenus pour les populations vivant dans et autour des tourbières sont promues et développées	Budget et nombre des AGR mises en œuvre	- Document de budget ; - Rapports	Ministères en charge de : - environnement - forêts - agriculture aménagement du territoire OSC	Absence de financement
	Promouvoir la gestion durable des zones à fort intérêt éco systémique	La gestion durable des zones à fort intérêt éco systémique est promue	Nombre de zones à fort intérêt écosystémique	Document de projet	Ministères en charge de : - environnement - forêts - agriculture	Absence de financement
	Promouvoir la gestion des feux	La gestion des feux est promue	- Nombre de pare- feux ; - Superficie préservée	Rapports	Ministères en charge de : - environnement - forêts - aménagement du territoire - agriculture - OSC	Absence de financement
	Aménager les zones de tourbières	Les zones tourbières sont aménagées	Superficie aménagée	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - environnement - forêts - aménagement du territoire	Absence de financement

					- agriculture	
Agriculture et élevage	Construire des infrastructures de conditionnement des produits agropastoraux	Les infrastructures de conditionnement des produits agropastoraux sont construites	Nombre d'infrastructures construites	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - agriculture - aménagement du territoire - finances - plan	Absence de financement
	Promouvoir les chaînes de valeur dans les filières de production	Les chaînes de valeur dans les filières de production sont promues	Nombre de filières de production dans lesquelles les chaînes de valeur sont promues	- Rapports d'activités; - Rapports de recherche et Publications	Ministères en charge de : - agriculture - recherche scientifique Collectivités locales, Universités, Secteur privé, OSC	Absence de financement
	Poursuivre les projets pilotes de culture des espèces sauvages à valeur socio-économique	Les projets pilotes de culture des espèces sauvages à valeur socio-économique sont poursuivis	Nombre de projets pilotes réalisés	- Rapports d'activités; - Rapports de recherche ; - Publications	Ministères en charge de : - agriculture - recherche scientifique - pêche Universités, secteur privé, OSC	Absence de financement
	Poursuivre les projets pilotes d'amélioration et de valorisation	Les projets pilotes d'amélioration et de valorisation	Nombre de projets réalisés	- Rapports d'activités - Rapports de recherche	Ministères en charge de : - agriculture - recherche	Absence de financement

	des jachères intégrant l'agroécologie	des jachères intégrant l'agroécologie sont poursuivis		- Publications	scientifique Universités, Secteur privé, OSC	
	Inventorier les ressources phyto et zoo-génétiques adaptées au milieu local	Les ressources phyto et zoo-génétiques adaptées au milieu local sont inventoriées	Nombre de ressources	- Rapports d'inventaire ; - Rapports de recherche ; - Publications	Ministères en charge de : - agriculture - forêts - recherche scientifique - environnement Collectivités locales, Universités	Absence de financement
	Assurer la protection des ressources phyto et zoo-génétiques adaptées au milieu local	La protection des ressources phyto et zoo-génétiques adaptées au milieu local est assurée	Qualité et nombre de ressources phyto et zoo-génétiques protégées	- Rapports d'activités ; - Rapports de recherche ; - Publications	Ministères en charge de : - agriculture - forêts - recherche scientifique Collectivités locales, Universités	Absence de financement
	Réhabiliter ou réouvrir des pistes et voies nautiques d'intérêt agricole	Les pistes et voies nautiques d'intérêt agricole sont réhabilitées ou réouvertes	Nombre de pistes et voies nautiques réhabilitées ou réouvertes	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - agriculture - environnement - recherche scientifique - forêts	Absence de financement

					- aménagement du territoire - transports Secteur privé, Collectivités locales	
	Sécuriser les terres agricoles	Les terres agricoles sont sécurisées	Superficie de terres agricoles sécurisées	Textes de classement	Ministères en charge de : - affaires foncières - justice - agriculture	Conflits financiers
	Promouvoir les cultures agroindustrielles en zones de savanes	Les cultures agroindustrielles en zones de savanes sont promues	Superficie ouverte aux cultures agroindustrielles en zones de savanes	- Rapports d'activités - Rapports d'enquêtes	Ministères en charge de : - agriculture - forêts - industrie Secteur privé OSC	Conflits fonciers
Pêche et aquaculture	Mettre en place un système de collecte de données biologiques et environnementales pour l'évaluation et la surveillance des écosystèmes	Un système de collecte de données biologiques et environnementales pour l'évaluation et la surveillance des écosystèmes est mis en place	Qualité, quantité et type de données collectées	- Rapports d'enquête ; - Rapports d'activités ; - Publications	Ministères en charge de : - pêche - environnement - forêts - recherche scientifique - pêche - statistiques Universités	Absence de financement
	Renforcer les	Les normes	Nombre de normes	Textes normatifs	Ministères en	

	normes environnementales dans le secteur de la pêche et veiller à leur application	environnementales dans le secteur de la pêche sont renforcées et leur application est assurée	élaborées		charge de : - pêche - environnement - industrie	
	Assurer la protection des ressources halieutiques adaptées au milieu local	La protection des ressources halieutiques adaptées au milieu local est assurée	Nombre d'espèces protégées	- Rapports d'activités ; - Rapports d'inventaires ; - Publications	Ministères en charge de : - Pêche - Environnement - forêt - recherche scientifique OSC	Absence de financement
	Sécuriser les zones de pêche	Les zones de pêche sont sécurisées	Superficies sécurisées	Textes de classement	Ministères en charge de : - pêche - affaires foncières - justice Universités	Absence de moyens matériels et financiers
	Créer des aires marines protégées	Les aires marines protégées sont créées	Nombre d'aires marines protégées	Textes de création	Ministères en charge de : - environnement - marine marchande - pêche - tourisme Universités,	Absence d'études de faisabilité

					Collectivités locales	
	Réaliser l'inventaire des ressources halieutiques marines et des eaux continentales	L'inventaire des ressources halieutiques marines et des eaux continentales est réalisé	Nombre d'espèces inventoriées	- Rapports d'activités ; - Rapports d'inventaires ; - Publications	Ministères en charge de : - forêts - environnement - pêche - recherche scientifique Universités	Absence de financement
	Promouvoir les métiers de la pêche et de l'aquaculture durables	Les métiers de la pêche et de l'aquaculture durables sont promus	Nombre de métiers promus	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - pêche - environnement Universités, Secteur privé	Absence de financement
Forêt	Poursuivre l'aménagement des forêts et la constitution d'un domaine forestier permanent	L'aménagement des forêts et la constitution d'un domaine forestier permanent sont poursuivis	Superficie de forêts aménagées	Plans d'aménagement ; Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement, - aménagement du territoire - affaires foncières Collectivités locales Secteur privé	Absence de financement
	Promouvoir les	Les projets	Nombre de projets	- Documents de	Ministères en	Absence de

	projets pilotes de l'agroforesterie	pilotes de l'agroforesterie sont promus	pilotes	projets ; - Rapports d'activités	charge de : - agriculture - recherche scientifique - forêts Universités, Secteur privé, OSC	financement
	Promouvoir les forêts communautaires	Les forêts communautaires sont promues	Superficie de forêts communautaires	- Textes portant création des forêts communautaires ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement Collectivités locales OSC	Conflits fonciers
	Promouvoir les actions de sylviculture en forêt dense, afin de maintenir ou améliorer le potentiel productif des forêts naturelles	Les actions de sylviculture en forêt dense, afin de maintenir ou améliorer le potentiel productif des forêts naturelles sont promues	Superficies de sylviculture en forêt dense	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - recherche scientifique - environnement Secteur privé	Absence de financement
	Poursuivre le classement des aires protégées	Le classement des aires protégées est poursuivi	Nombre d'aires protégées	Textes portant création des aires protégées	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires	Conflits fonciers

					foncières Collectivités locales	
	Développer l'afforestation et le reboisement	L'afforestation et le reboisement sont développés	Superficies plantées	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires foncières Collectivités locales Secteur privé OSC	- Conflits fonciers - manque de financeme nt
	Promouvoir et développer les mécanismes de paiement des services environnementa ux	Les mécanismes de paiement des services environnementau x sont promus et développés	Nombre d'accords ou de contrats	- Accords, - Contrats	Ministères en charge de : - Environnement - Forêts - Aménagement du territoire Collectivités locales	Absence d'expertise
	Valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL) et promouvoir les chaines de valeur	Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont valorisés et les chaines de valeurs sont promues	- Nombre d'espèces valorisées ; - Nombre de chaines de valeurs développées	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement - industrie - PME Collectivités locales Secteur privé, OSC	- Conflits fonciers ; - Absence de financemen t - Absence d'expertise ; - Absence de moyens

						technologique
	Développer l'écotourisme de vision et cynégétique	L'écotourisme de vision et cynégétique est développé	Nombre de sites écotouristiques développés	Documents de création	Ministères en charge de : - tourisme - environnement - forêts ; - aménagement du territoire Collectivités locales OSC	- Absence de financement - Absence de concertation entre différents ministères
	Promouvoir les métiers de la forêt, du bois et de la faune	Les métiers de la forêt, du bois et de la faune sont promus	Nombre de métiers créés	Rapports	Ministères en charge de : - forêts - environnement - enseignement technique - formation professionnelle - enseignement supérieur Universités, Secteur privé,	Absence d'expertises
	Développer la recherche forestière et faunique	La recherche forestière et faunique est développée	Nombre d'articles ou de publications	- Articles, - Publications	Ministères en charge de : - recherche scientifique - forêts - enseignement	- Manque d'expertise, - Manque de financement

					supérieur Universités	
Mines, industrie minière et géologie	Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière de développement minier	La politique nationale en matière de développement minier est élaborée et mise en œuvre	Politique élaborée, approuvée et mise en œuvre	- Document de politique ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - mines - environnement - petites et moyennes entreprises Collectivités locales Secteur privé OSC	- Non prise en compte des aspects de durabilité ; - Absence de financement
	Intensifier la surveillance environnementale du secteur minier	La surveillance environnementale du secteur minier est intensifiée	Nombre de missions de contrôle	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - environnement - mines - forêts	Absence de financement
	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention d'urgence en cas de pollution due à des activités minières	Un plan d'intervention d'urgence en cas de pollution due à des activités minières est élaboré et mis en œuvre	Plan d'intervention d'urgence élaboré et approuvé	Document du plan	Ministères en charge de : - mines - environnement - action humanitaire - défense nationale - sécurité - santé - finances	- Absence de financement - Absence de moyens logistiques

	Systématiser les EIES pour tout projet minier en phase de recherche et d'exploitation	Les EIES pour tout projet minier en phase de recherche et d'exploitation sont systématisées	- Nombre des EIES réalisées ; - Nombre d'EIES validées ; - Nombre de certificats de conformité délivrés	- TDR ; - Rapports EIES ; - Comptes rendus des sessions d'examen	Ministères en charge de : - environnement - mines Secteur privé	Indisponibilité de financement
Hydrocarbures	Elaborer et mettre en œuvre une politique et des stratégies de développement durable du secteur des hydrocarbures	Une politique et des stratégies de développement durable du secteur des hydrocarbures sont élaborées et mises en œuvre	La politique et les stratégies élaborées, approuvées et mises en œuvre	- Documents de politique et de stratégies ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - hydrocarbures - environnement	- Non prise en compte des aspects de durabilité ; - Manque de financement.
	Mettre en place un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures	Un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures est mis en place	Nombre de cas de risques pollution par les hydrocarbures constatés	- Rapports d'enquête ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - hydrocarbures - environnement - santé	Absence de moyens matériels

	Intensifier la surveillance des mouvements des navires, afin d'éviter les vidanges intempestives et les nettoyages des cuves des navires	La surveillance des mouvements des navires, afin d'éviter les vidanges intempestives et les nettoyages des cuves des navires est intensifiée	Nombre de missions de contrôle	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - hydrocarbures - environnement - pêche - marine marchande	Absence de moyens techniques, de la logistique et du financement
	Doter le Port Autonome de Pointe-Noire en équipements d'assainissement nécessaires pour les eaux usées issues du nettoyage des navires	Le Port Autonome de Pointe-Noire est doté en équipements d'assainissement nécessaires pour les eaux usées issues du nettoyage des navires	Types et qualité d'équipements	- Documents de livraison ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - Marine marchande - environnement - hydrocarbures Secteur privé	Absence de financement
	Créer un Fonds d'indemnisation des victimes de pollutions dues aux hydrocarbures	Un Fonds d'indemnisation des victimes de pollutions dues aux hydrocarbures est créé	Texte de loi et statuts promulgués	Texte de loi portant création du fonds	Ministères en charge de : - hydrocarbures - environnement - affaires sociales Secteur privé	Absence de volonté politique

	Dynamiser la coopération au niveau sous régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures	La coopération au niveau sous régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures est dynamisée	Nombre d'accords de coopération signés	Accords de coopération	Ministères en charge de : - hydrocarbures - action humanitaire - coopération - environnement	Absence de volonté politique
	Systématiser les EIES pour tout projet pétrolier en phase de d'exploration et d'exploitation	Les EIES pour tout projet pétrolier en phase d'exploration et d'exploitation sont systématisées	- Nombre des EIES réalisées ; - Nombre d'EIES validées ; - Nombre de certificats de conformité délivrés	- TDR ; - Rapports EIES ; - Comptes rendus des sessions d'examen	Ministères en charge de : - environnement - hydrocarbures Secteur privé	Indisponibilité de financement
Energie	Elaborer un plan stratégique en matière d'énergie	Un plan stratégique en matière d'énergie est élaboré	- TDR, - Contrats de consultants	- Rapports ; - Document du plan	Ministères en charge de : - énergie - environnement - plan - finances	Absence de financement
	Promouvoir les sources d'énergies renouvelables	Les sources d'énergies renouvelables sont promues	Types de sources et taux d'électrification	- Existence des infrastructures - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - énergie - environnement - industrie - PME - recherche	Absence de financement

					scientifique Secteur privé	
	Promouvoir l'utilisation du gaz butane et des foyers économes dans la cuisine en zones urbaines et péri-urbaines	L'utilisation du gaz butane et des foyers économes dans la cuisine en zones urbaines et péri-urbaines est promue	Nombre de ménages qui utilisent du gaz butane et des foyers économes	- Rapports de suivi ; - Rapports d'enquête	Ministères en charge de : - énergie - environnement Secteur privé ; OSC	Absence d'une stratégie de marketing et d'un plan de communication
	Valoriser le gaz issu de l'exploitation pétrolière par la création des centrales à gaz productrices de l'électricité	Le gaz issu de l'exploitation pétrolière est valorisé par la création des centrales à gaz productrices de l'électricité	Nombre de centrales à gaz créées	- Existence des infrastructures - Contrats de fourniture de l'électricité	Ministères en charge de : - énergie - environnement - hydrocarbures Secteur privé	- Absence de financement - Absence d'expertises
	Systématiser les EIES pour tout projet d'énergie	Les EIES pour tout projet d'énergie sont systématisées	- Nombre des EIES réalisées ; - Nombre d'EIES validées ; - Nombre de certificats de conformité délivrés	- TDR ; - Rapports EIES ; - Comptes rendus des sessions d'examen	Ministères en charge de : - environnement - énergie Secteur privé	Indisponibilité de financement
Industrie	Mettre en place des mesures	Les mesures incitatives pour des entreprises	Taux d'accroissement des entreprises menant des activités	- TDR, - Rapport	Ministères en charge de : - industrie	- Refus des entreprises à y

	incitatives pour des entreprises menant des activités économiques respectueuses de l'environnement	menant des activités économiques respectueuses de l'environnement sont mises en place	économiques respectueuses de l'environnement ; Nombre d'entreprises ayant adopté les pratiques vertes.		- économie -environnement - forêts - agriculture - mines - hydrocarbures - PME - énergie	adhérer ; Mauvaise appréciation des entreprises bénéficiaires
	Promouvoir la responsabilité sociétale de l'entreprise par l'intégration des préoccupations sociales et environnementales dans les politiques de celles-ci	La responsabilité sociétale de l'entreprise est promue	- Nombre d'entreprises appliquant la RSE ; - Nombre de cahiers de charges signés ; - Nombre de contrats signés avec les communautés	- Cahiers de charge, - Rapports, contrats	Ministères en charge de : - industrie - économie -environnement - forêts - agriculture - mines - hydrocarbures - PME - énergie	- Refus des entreprises à y adhérer ; - Absence de mesures contraignantes et d'une stratégie d'incitation à la RSE
	Systématiser les EIES pour tout projet industriel	Les EIES pour tout projet industriel sont systématisées	- Nombre des EIES réalisées ; - Nombre d'EIES validées ; - Nombre de certificats de	- TDR ; - Rapports EIES ; - Comptes rendus des sessions	Ministères en charge de : - environnement - industrie - Secteur privé	Indisponibilité de financement

			conformité délivrés	d'examen		
Tourisme	Réaliser la cartographie des zones touristiques	La cartographie des zones touristiques est réalisée	Nombre de zones touristiques cartographiées	- TDR, - Rapports, - Cartes touristiques	Ministères en charge de : - tourisme - forêts - administration du territoire - aménagement du territoire - PME - partenariat public-privé	- Absence de financement - Absence des ressources humaines et techniques
	Aménager les sites touristiques et leurs voies d'accès	Les sites touristiques et leurs voies d'accès sont aménagés	- Nombre de sites touristiques aménagés ; - Nombre de voies d'accès aménagées	- DAO, - Contrats, - Rapports	Ministères en charge de : - tourisme - forêts - administration du territoire - aménagement du territoire - partenariat public-privé plan, finances	Absence de financement
	Renforcer les équipements urbains, les services municipaux et les infrastructures	Les équipements urbains, les services municipaux et les infrastructures de transport dans les destinations	Nombre des villes ayant bénéficié des équipements et des infrastructures de transport	- Contrats de passation de marché ; - Document de transfert des actifs	Ministères en charge de : - administration du territoire - transports - grands travaux	Absence de financement

	de transport dans les destinations touristiques	touristiques sont renforcés			Collectivités locales ; Secteur privé	
	Promouvoir la « destination Congo » à l'étranger	La « destination Congo » est promue à l'étranger	- Nombre de missions de promotion à l'étranger ; - Types de supports de communication	- Supports de communication - Rapports	- Ministères en charge de tourisme - Secteur privé - OSC	Manque de stratégie de communication
	Promouvoir l'éco-tourisme	L'éco-tourisme est promu	- Nombre de sites écotouristiques aménagés ; - Nombre de voies d'accès aux sites aménagées ; - Taux de fréquentation des sites	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - tourisme -environnement - forêts Secteur privé OSC	Absence de financement
	Concevoir et mettre en œuvre des projets de tourisme durable	Les projets de tourisme durable sont conçus et mis en œuvre	Nombre de projets conçus et mis en œuvre	- Documents de projets ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de - tourisme - forêts - environnemen t - aménagement du territoire Collectivités locales ; Secteur privé ;	Volonté politique

					OSC	
Transports	Elaborer une stratégie de développement durable du secteur des transports	Une stratégie de développement durable du secteur des transports est élaborée	- TDR ; - Contractualisation des consultants	- Contrats ; - Document de stratégie	Ministères en charge de : - transports -environnement	Absence de financement
	Promouvoir l'utilisation des transports propres, non émetteurs de carbone et des biocarburants	L'utilisation des transports propres, non émetteurs de carbone et des biocarburants est promue	- Nombre d'initiatives ; - Types et qualité de transports	- Rapports d'activités ; - Matériels de transports	Ministères en charge de : - transports -environnement - tourisme Secteur privé OSC	Absence de financement
	Créer un réseau de transport fluvial urbain	Un réseau de transport fluvial urbain est créé	TDR	Texte de création, statuts	Ministères en charge de : - transports -environnement - tourisme Secteur privé	Volonté politique
Urbanisme et assainissement	Elaborer ou actualiser les schémas directeurs d'urbanisme des villes et des plans directeurs des différents centres urbains	Les schémas directeurs d'urbanisme des villes et les plans directeurs des différents centres urbains sont élaborés ou actualisés	- TDR ; - Nombre de schémas directeurs d'urbanisme des villes et des plans directeurs	- TDR ; - Contrats de consultants ; - Documents schémas directeur et de plans	Ministères en charge de : - Urbanisme - environnement - affaires foncières - aménagement du territoire	Volonté politique

					Collectivités locales ; Mairies	
	Impliquer l'ensemble des parties prenantes (ministères, collectivités locales, sociétés privées, organisations de la société civile et population) dans la gestion des déchets	L'ensemble des parties prenantes (ministères, collectivités locales, sociétés privées, organisations de la société civile et population) sont impliquées dans la gestion des déchets	Nombre de parties prenantes impliquées	- Textes mettant en place les cadres de concertation ; - Rapports d'activités	Toutes les parties prenantes	Absence de financement
	Réhabiliter les parcs publics existants et en créer dans les quartiers périphériques	Les parcs publics existants sont réhabilités et sont créés dans les quartiers périphériques	Nombre de parcs réhabilités et créés	- Textes de création des parcs ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé ;	L'indisponibilité de l'espace foncier

					OSC	
	Aménager des jardins publics, parcs et espaces verts	Les jardins publics, parcs et espaces verts sont aménagés	Nombre de jardins et espaces verts aménagés	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé ; OSC	L'indisponibilité de l'espace foncier
	Elaborer les plans directeurs de gestion des déchets et des eaux usées, afin d'améliorer le système de collecte des ordures, en utilisant les bonnes pratiques d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des	Les plans directeurs de gestion des déchets et des eaux usées sont élaborés afin d'améliorer le système de collecte des ordures, en utilisant les bonnes pratiques d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets	Nombre de plans directeurs de gestion de déchets élaborés	Plans directeurs de gestion de déchets et des eaux usées	Ministères en charge de : - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé ; OSC	- Absence de financements ; - Absence de concertation entre les différentes parties prenantes ; - Absence de décharges contrôlées et d'unités de traitement des eaux

	eaux usées					usées
	Construire des latrines publiques	Les latrines publiques sont construites	Nombres de latrines construites	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - environnement - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairie Secteur privé OSC	Absence de financements
	Entretenir les installations du réseau de distribution d'eau de la Congolaise des Eaux (ex SNDE)	Les installations du réseau de distribution d'eau de la Congolaise des Eaux sont entretenues	Nombre d'installations entretenues	Rapport d'activités	Ministères en charge de : - Urbanisme - Aménagement du territoire - Affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé ; OSC	

	Aménager des points d'eau potable dans les zones péri-urbaines	Les points d'eau potable sont aménagés dans les zones péri-urbaines	Nombre de points d'eau aménagés	Rapport d'activités	Ministères en charge de : - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé, OSC	
	Poursuivre les actions de lutte contre l'érosion en plantant des espèces stabilisatrices	Les actions de lutte contre l'érosion en plantant des espèces stabilisatrices sont poursuivies	- Superficies des espèces stabilisatrices plantées - Nombre de zones d'érosion concernées par les plantations	Rapport d'activités	Ministères en charge de : - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé, OSC	
	Créer un fonds national de l'habitat et un	Un Fonds national de l'habitat et un	Documents du Fonds national de l'habitat et du Fonds de garantie	Loi portant création du Fonds national de l'habitat et du	Ministères en charge de : - urbanisme	- Absence de partenariat public-

	fonds de garantie hypothécaire	Fonds de garantie hypothécaire sont créés	hypothécaire	Fonds de garantie hypothécaire	- finances - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé	- Difficultés liées à la budgétisation de ces Fonds
	Créer des décharges contrôlées pour la gestion des déchets	Les décharges contrôlées pour la gestion des déchets sont créées	Nombres de décharges	- Textes de création ; - Localisation de la structure	Ministères en charge de : -environnement - urbanisme - aménagement du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé, OSC	
	Mettre en place des programmes de revitalisation	Les programmes de revitalisation des espaces ruraux sont mis	Nombre de programmes	Documents des programmes	Ministères en charge de : -environnement - urbanisme - aménagement	Ministères en charge de l'Environnement, de l'urbanisme,

	des espaces ruraux pour réduire l'exode rural et stimuler les migrations vers de nouveaux bassins de production	en place pour réduire l'exode rural et stimuler les migrations vers de nouveaux bassins de production			du territoire - affaires foncières - tourisme et loisirs Collectivités locales ; Mairies ; Secteur privé, OSC	de l'Administration du Territoire, de l'aménagement du territoire, du tourisme et loisirs, les collectivités locales, Mairies, le secteur privé, les OSC
Recherche scientifique et innovation technologique	Créer un Institut National de Recherche en Sciences de l'environnement	Un Institut National de Recherche en Sciences de l'environnement est créé	Statuts de l'Institut	Texte de création de l'Institut	Ministères en charge de : - recherche scientifique - environnement - enseignement supérieur Universités	Absence de financements
	Doter la recherche et l'innovation environnementales d'un plan stratégique	La recherche et l'innovation environnementales sont dotées d'un plan stratégique	Document de recherche et de l'Innovation environnementale	Plan stratégique	Ministères en charge de : - recherche scientifique - environnement Universités	Absence de financements
	Développer les liens de	Les liens de coopération et	Nombre d'accords de coopération et de	Accords de coopération et de	Ministères en charge de :	Absence de collaboration

	coopération et de partenariat dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation environnementale	de partenariat dans le domaine de la recherche scientifique et l'innovation environnementale sont développés	partenariats	partenariat	- coopération - recherche scientifique - environnement - enseignement supérieur Universités ; Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	
Sensibilisation, éducation et formation	Former les formateurs en matière de sensibilisation et d'éducation des populations sur les questions environnementales	Les formateurs en matière de sensibilisation et d'éducation des populations sur les questions environnementales sont formés	- Nombre d'ateliers de formation ; - Nombres de formateurs	- Programme de formation ; - Certificat de formation	Ministère en charge de : - environnement enseignements Universités ; OSC	Absence de financements
	Sensibiliser les décideurs politiques, les industriels, les syndicats et les populations sur les problèmes environnementaux	Les décideurs politiques, les industriels, les syndicats et les populations sont sensibilisés sur les problèmes environnementaux	- Nombre d'ateliers de sensibilisation ; - Nombre de décideurs politique, d'industriels, de syndicats et de populations	- Programme de sensibilisation ; - Certificat de participation	Ministère en charge de l'Environnement Collectivités locales ; OSC	- Absence de financements ; - Absence de collaboration

	Former les journalistes sur les questions relatives à l'environnement et le développement durable	Les journalistes sont formés sur les questions relatives à l'environnement et le développement durable	- Nombre de journalistes ; - Atelier de formation	- Programme de sensibilisation ; - Certificat de participation	Ministère en charge de : environnement communication Universités	Absence de financements
	Concevoir et produire des matériaux didactiques adéquats	Les matériaux didactiques adéquats sont conçus et produits	Nombre de matériaux didactiques adéquats	Manuels et outils didactiques adéquats	Ministères en charge de : -environnement - enseignement (INRAP) Universités	- Absence de financements ; - Absence de matériels
	Intégrer l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans les systèmes formels et informels	L'éducation relative à l'environnement et au développement durable est intégrée dans les systèmes formels et informels	- Nombre de curricula ; - Nombre de systèmes formels et informels ; - Nombre d'apprenants	Programmes d'éducation	Ministères en charge de : -environnement - enseignement Universités	Absence de collaboration entre les différentes parties prenantes
	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale en	La stratégie nationale en matière d'éducation à l'environnement	Termes de référence de la stratégie	Document de Stratégie Nationale d'Education à l'Environnement et au Développement	Ministères en charge de : -environnement - enseignement	Absence de financements

	matière d'éducation à l'environnement et au développement durable	et au développement durable est élaborée et mise en œuvre		Durable	Universités OSC	
	Mettre en œuvre le programme national d'action éducative, de sensibilisation et de formation relative à l'environnement	Le programme national d'action éducative, de sensibilisation et de formation relative à l'environnement est mis en œuvre	- Nombre d'ateliers ; - Nombre d'apprenants	- Document du programme national ; - Certificat de participation	- Ministère en charge de l'Environnement ; - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - PTF ; - OSC	Absence de financements
	Favoriser l'implication des associations, des médias, de la communauté culturelle, des groupements politiques dans l'éducation relative à l'environnement	Les associations, les médias, la communauté culturelle, les groupements politiques sont impliqués dans l'éducation relative à l'environnement	Nombre d'associations, de médias, de la communauté culturelle, des groupements politiques	Rapport d'activités	- Ministère en charge de l'Environnement; - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - PTF ; - OSC	Absence de collaboration

Santé	Assurer l'assainissement des lieux publics et des établissements humains	L'assainissement des lieux publics et des établissements humains est assuré	Nombre de lieux publics et d'établissements humains assainis	- Rapports d'activités ; - Rapport d'enquête	Ministères en charge de : - santé -environnement Collectivités locales ; OSC	- Absence de financements ; - Absence de collaboration entre les différentes parties prenantes
	Contrôler les importations et la délivrance des médicaments dans l'exercice de la profession pharmaceutique	Les importations et la délivrance des médicaments sont contrôlées dans l'exercice de la profession pharmaceutique	Nombre d'établissements contrôlés	Rapport d'activités	Ministères en charge de : - santé - environnement - agriculture - commerce - sécurité - commerce Collectivités locales ; OSC	Absence de collaboration
	Promouvoir la recherche sur la santé et l'environnement , et sur les	La recherche sur la santé et l'environnement, et sur les pratiques	Nombre de publications	Rapports de recherche	Ministères en charge de : - santé - environnement	- Absence de collaboration ; - Absence

	pratiques respectueuses de l'environnement dans divers milieux de soins de santé	respectueuses de l'environnement dans divers milieux de soins de santé est promue			- agriculture - recherche - mines Universités OSC	de financements
	Assurer l'élimination écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées des établissements humains	L'élimination écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées des établissements humains est assurée	- Quantité et types de déchets et eaux usées ; - Nombre d'établissements hospitaliers et humains	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - santé - environnement - agriculture - industrie - hydrocarbures - mines - PME - commerce Collectivités locales ; OSC	Absence de collaboration
	Mettre en place des services de Contrôle Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement	Les services de Contrôle Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement sont mis en place dans les	Nombre de services QHSE et d'établissements de santé	Rapport d'activités	Ministères en charge de : - santé - environnement - agriculture	- Absence de financements ; - Absence de

	(QHSE) dans les établissements de santé et autres établissements	établissements de santé			- industrie - hydrocarbures - mines - PME - commerce Collectivités locales ; OSC	collaboration
enre	Créer et/ou renforcer les cadres institutionnels ou de concertation impliquant les femmes à la prise de décisions concernant l'environnement	Les cadres institutionnels ou de concertation impliquant les femmes à la prise de décisions concernant l'environnement sont créés et/ou renforcés	- Nombre de plateforme de concertation ; - Nombre de textes réglementaires	- Documents des plateformes ; - Textes réglementaires	Ministères en charge de : - promotion de la femme - environnement Collectivités locales ; OSC	- Absence de financements ; - Absence de concertation
	Assurer la participation équitable des femmes et des hommes au sein des organes de prise de décision en matière	La participation équitable des femmes et des hommes au sein des organes de prise de décision en matière d'environnement est assurée	Nombre de femmes nommées dans les instances de prise de décisions	- Notes de nomination ; - Procès-verbal d'assemblées générales	Toutes les parties prenantes impliquées à la problématique genre	Absence de collaboration

	d'environnement					
	Informé, former et éduquer les femmes en matière d'environnement, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique	Les femmes sont informées, formées et éduquées en matière d'environnement, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique	- Nombre de Femmes informées, formées et éduquées ; - Nombre d'ateliers de formation	- Programme de formation ; - Certificat de participation	Toutes les parties prenantes impliquées à la problématique genre	- Absence de collaboration ; - Absence de financement
	Promouvoir les initiatives féminines visant la création des associations et ONG de préservation de l'environnement	Les initiatives féminines visant la création des associations et ONG de préservation de l'environnement sont promues	Nombre d'Associations et d'ONG féminines de préservation de l'environnement	- Statuts et Règlements intérieurs et - programmes de travail	Ministères en charge de : - promotion de la femme - environnement - OSC	Absence de collaboration entre les parties prenantes
	Promouvoir les connaissances et les bonnes pratiques traditionnelles des femmes des	Les connaissances et les bonnes pratiques traditionnelles des femmes des	Nombre de femmes des communautés locales et de populations autochtones ciblées	Support de connaissances et bonnes pratiques promues	Ministères en charge de : - promotion de la femme - forêts	Absence de financements

	communautés locales et des populations autochtones en matière de gestion durable de la biodiversité	communautés locales et des populations autochtones en matière de gestion durable de la biodiversité sont promues			- environnement OSC	
	Renforcer les mesures nécessaires pour réduire les risques liés à la santé auxquels les femmes sont exposées	Les mesures nécessaires pour réduire les risques liés à la santé auxquels les femmes sont exposées sont renforcées	Nombre de mesures prises pour réduire les risques liés à la santé auxquels les femmes sont exposées	Rapport d'activités	Toutes les Parties prenantes impliquées dans la problématique du genre	Absence de financements
	Promouvoir l'accès équitable des femmes et des hommes aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'à la maîtrise de ces ressources	L'accès équitable des femmes et des hommes aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'à la maîtrise de ces ressources est promu	Nombre de femmes et d'hommes ayant accédé aux terres	- Titres de propriété ; - Contrats avec les propriétaires fonciers	Ministères en charge de : - Promotion de la femme - Affaires foncières - Administration du territoire (Chefs de village)	- Absence de collaboration ; - Absence de sensibilisation ; - Insuffisance de la législation foncière
	Réaliser des études relatives	Les études relatives aux	Nombres d'études réalisées	Rapport des études	Ministères en charge de :	Absence de financements

	aux impacts socio-sanitaires sur la femme, liés à la dégradation de l'environnement au Congo	impacts socio-sanitaires sur la femme, liés à la dégradation de l'environnement au Congo sont réalisées			- promotion de la femme - affaires sociales - santé - environnement OSC	
Jeunesse	Créer et/ou renforcer les cadres institutionnels ou de concertation impliquant les jeunes à la prise de décisions concernant l'environnement	Les cadres institutionnels ou de concertation impliquant les jeunes à la prise de décisions concernant l'environnement sont créés ou renforcés	Nombre d'institutions où sont impliqués les jeunes	Textes organiques	Ministères en charge de : - jeunesse - environnement Collectivités locales ; OSC	- Absence de financements ; - Absence de concertation
	Promouvoir les initiatives des jeunes en faveur de la gestion de l'environnement et du développement durable	Les initiatives des jeunes en faveur de la gestion de l'environnement et du développement durable sont promues	Nombre d'initiatives promues	- Rapports d'activités ; - Document de projet	Ministères en charge de : - jeunesse - forêts - environnement Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	Absence de financements

	Développer des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation environnementale à l'endroit des jeunes	Les actions de sensibilisation, de formation et d'éducation environnementale à l'endroit des jeunes sont développées	Nombre des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation environnementale	- Supports de communication - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - environnement - développement durable - forêts - enseignements - jeunesse - OSC	
	Insérer l'éducation environnementale dans les curricula de formation scolaire et universitaire	L'éducation environnementale est insérée dans les curricula de formation scolaire et universitaire	Nombre de programmes scolaires et universitaires intégrant l'éducation environnementale	Programmes	Ministères en charge de : - enseignements - développement durable - forêts - environnement - Universités	- Manque de financement ; - Manque d'expertise
Changement climatique	Intégrer l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies	L'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les politiques et stratégies sectorielles	Nombre de politiques et stratégies sectorielles prenant en compte l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques	- Politiques et stratégies sectorielles ; - Rapports de mise en œuvre des politiques et stratégies	Tous les ministères concernés	- Absence de financement ; - Absence d'expertise

	sectorielles nationales	nationales				
	Intégrer le changement climatique dans tous les processus de développement	Le changement climatique est intégré dans tous les processus de développement	Nombre de programmes, plans et projets prenant en compte les changements climatiques	- Programmes, plans, projets ; - Rapports de mise en œuvre des programmes, plans, et projets	Tous les ministères concernés	- Absence de financement ; - Absence d'expertise
	Lutter contre la déforestation non planifiée	La lutte contre la déforestation non planifiée est assurée	- Existence de dispositif de lutte contre la déforestation ; - Nombre de personnes impliquées à la lutte contre la déforestation ; - Types et nombre d'activités de lutte contre la déforestation réalisées	- Textes mettant en place les comités de lutte contre la déforestation ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires foncières - mines - aménagement du territoire Secteur privé ; OSC	- Manque de ressources logistiques, matérielles et financières ; - Manque d'activités alternatives génératrices de revenus
	Promouvoir les modes de production et de consommation à faible	Les modes de production et de consommation à faible émission	- Nombre d'activités de promotion réalisées ; - Existence de modes de production et de	- Supports de communication - Rapports d'activités ;	Tous les ministères en charge des secteurs de production et de	- Absence de financement ; - Refus d'adhésion des

	émission de carbone	de carbone sont promus	consommation à faible émission de carbone - Niveau d'émission de carbone	- Rapports d'inventaires des émissions de carbone	consommation	producteurs et consommateurs
	Promouvoir les modes de transport écologiques	Les modes de transport écologiques sont promus	- Nombre d'initiatives de promotion prises ; - Existence de moyens de transport non émetteurs de carbone	- Supports de promotion ; - Infrastructures de transport	Ministères en charge de : - transports - énergie - environnement Secteur privé	Absence de financement
	Promouvoir les énergies renouvelables	Les énergies renouvelables sont promues	- Nombre d'initiatives de promotion prises ; - Nombre de ménages utilisant les énergies renouvelables	- Supports de promotion ; - Énergies renouvelables	Ministères en charge de : - énergie - environnement - PME - artisanat Secteur privé ; OSC	Réticence des populations
	Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés et du gaz butane dans la cuisson	L'utilisation des foyers améliorés et du gaz butane dans la cuisson est promue	Nombre de ménages utilisant les foyers améliorés et le gaz butane	Rapports d'enquêtes	Ministères en charge de : - forêts - environnement - communication	- Restrictions budgétaires ; - La résistance des populations

					Collectivités ; locales ; Secteur privé ; OSC	locales
	Améliorer les connaissances de la population sur les mécanismes des changements climatiques et de leurs impacts pour le Congo	Les connaissances de la population sur les mécanismes des changements climatiques et leurs impacts pour le Congo sont améliorées	Nombre de personnes formées	- Documents de formation ; - Rapports d'évaluation des formations	Ministères en charge de : - forêts - environnement - communication Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	- Restrictions budgétaires ; - Mauvais choix des thématiques des formations
Populations autochtones	Renforcer les capacités des populations autochtones en matière de planification, d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation des projets	Les capacités des populations autochtones en matière de planification, d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation des projets sont renforcées	Nombre de personnes autochtones formées	- Documents de formation ; - Rapports d'évaluation des formations	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement Collectivités ; locales ; Secteur privé ; OSC	- Absence d'expertise capable de dispenser des formations ; - Mauvais choix des thématiques des formations

	Valoriser les connaissances des populations autochtones qui revêtent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	Les connaissances des populations autochtones qui revêtent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont valorisées	- Existence d'une base de données des connaissances des populations autochtones ; - Nombre de publications ; - Nombre de personnes utilisant les connaissances des populations autochtones	- Base de données ; - Publications ; - Articles scientifiques ; - Rapports	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement - recherche scientifique - culture - tourisme Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	- Conflits sociaux ; - Conflits de compétences entre différentes administrations publiques
	Renforcer les capacités des populations autochtones sur le mécanisme APA	Les capacités des populations autochtones sur le mécanisme APA sont renforcées	Nombre de personnes autochtones formées	- Documents de formation ; - Rapports d'évaluation des formations	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement - affaires sociales Collectivités locales ; Secteur privé ;	- Absence d'expertise capable de dispenser des formations ; - Mauvais choix des thématiques des formations

					OSC	
				-		-
	Elaborer un plan de développement en faveur des populations autochtones	Un plan de développement en faveur des populations autochtones est élaboré	- Nombre de projets élaborés ; - Nombre des plans d'affaires	Documents de projets ; Plans d'affaires	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement - affaires sociales Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	- Absence de financement ; - Erreurs dans l'identification des projets
	Reconnaitre les droits fonciers des populations autochtones	Les droits fonciers des populations autochtones sont reconnus	- Existence de textes reconnaissant les droits fonciers de ces populations ; - Superficies des terres reconnues comme appartenant à ces populations	- Textes juridiques ; - Titres de reconnaissance des terres	Ministères en charge de : - affaires foncières - aménagement du territoire - justice - forêts - environnement	- Conflits fonciers ; - Catastrophes naturelles ; - Nomadisme ; - Mœurs et coutumes
	Sécuriser les terres	Les terres appartenant aux	Superficie des terres sécurisées	Titres de reconnaissance des	Ministères en charge de :	- Conflits

	appartenant aux populations autochtones	populations autochtones sont sécurisées		terres appartenant aux populations autochtones	- affaires foncières - aménagement du territoire - justice - forêts - environnement	fonciers ; - Catastrophes naturelles ; - Nomadisme ; - Mœurs et coutumes
Système d'information sur l'environnement	Elaborer un cadre de collecte de données statistiques environnementales	Un cadre de collecte de données statistiques environnementales est élaboré	Existence d'une base de données statistiques	Disponibilité des données	Tous les ministères concernés	Réticence dans la mise à disposition des données
	Renforcer la coordination nationale de l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE).	La coordination nationale de l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) est renforcée.	- Nombre d'agents de l'ADIE recrutés et formés ; - Types et quantités de matériels dotés	- Textes de recrutement ; - Contrats ; - Rapports d'évaluation des formations ; - Rapports sur l'inventaire de matériels et	Ministères en charge de : - environnement - fonction publique - plan - enseignement supérieur - Universités	- Faible mobilisation des financements ; - Insuffisance d'expertise

				équipements		
Institutions	Créer l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE), la doter d'un laboratoire d'analyse des polluants et la rendre opérationnelle	L'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE) est créé, dotée d'un laboratoire d'analyse des polluants et rendue opérationnelle	Existence de texte relatif à la création, les attributions, l'organisation et fonctionnement de l'ANPE	Textes de création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANPE	Ministères en charge de l'environnement	Chevauchements avec les attributions de la DGE
	Renforcer les capacités des administrations concernées par la gestion de l'environnement	Les capacités des administrations concernées par la gestion de l'environnement sont renforcées	- Nombre des administrations dont les capacités ont été renforcées ; - Nombre de personnes formées	- Rapports d'évaluation des formations ; - Rapports d'activités	Tous les ministères concernés	Insuffisance d'expertise
	Créer et mettre en œuvre le cadre de coordination et de concertation en matière d'environnement	Le cadre de coordination et de concertation en matière d'environnement est créé et mis en œuvre	Nombre de cadres de coordination et de concertation créés et mis en œuvre	- Textes mettant en place ces cadres ; - Rapports ou compte rendus	Tous les ministères concernés	Absence de synergie entre les parties

	t					
	Mettre en place les cellules environnement dans tous les ministères concernés par la gestion environnementale	Les cellules environnement sont mises en place dans tous les ministères concernés par la gestion environnementale	Nombre de cellules environnement mises en place	- Textes mettant les cellules ; - Rapports d'activités	Tous les ministères concernés	Réticence de certaines administrations
HORIZON 20 ANS						
Biodiversité	Développer la recherche sur la diversité biologique	La recherche sur la diversité biologique est développée	- Nombre de publications, des articles de recherche ; - Nombre de structures de recherche ; nombre de chercheurs dans le domaine	- Publications ; - Textes portant création des structures de recherche ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - Recherche scientifique - forêts - environnement - pêche - Universités	- Absence d'expertise ; - Absence de financement
	Assurer la conservation des espèces en voie de disparition	La conservation des espèces en voie de disparition est assurée	- Taux d'accroissement des espèces en voie de disparition ; - Nombre d'aires	- Rapports d'inventaires multi ressource ; - Textes portant	Ministères en charge de : - forêts - environnement - recherche	- Absence de financement ; - Conflits armés

			protégées créés	création des aires protégées	scientifique Universités ; Secteur privé ; OSC	
	Pérenniser la lutte intégrée contre espèces envahissantes qui menacent sur la diversité biologique	La lutte intégrée contre espèces envahissantes qui menacent sur la diversité biologique est pérennisée	Nombre d'activités de lutte intégrée contre espèces envahissantes qui menacent sur la diversité biologique réalisées	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnemen t - recherche scientifique Collectivités loc ales ;	Absence de financement
	Développer le mécanisme national APA	Le mécanisme national APA est développé	- Existence de texte instituant le mécanisme APA ; - Nombre d'accords de partenariat ou de contrats signés	- Textes juridiques ; - Accords de partenariat ; contrats	Ministères en charge de : - Développement durable - forêts - environnemen t - recherche scientifique Collectivités loc ales ; Secteur privé ; OSC	- Indisponibil ité des ressources humaines ; - Faible capacité de mobilisation de financemen tsé
	Développer les mécanismes de financement	Les mécanismes de financement durable de la	- Nombre de mécanismes	- Textes mettant en	Ministères en charge de :	Absence d'expertise pour élaborer

	durable de la diversité biologique.	diversité biologique sont développés	mis en place et développés ; - Nombre de partenariat développés ou de contrats signés	place ces mécanismes ; - Accords de partenariat ; - Contrats	- environnement - forêts - tourisme - plan Collectivités locales ; - Secteur privé ; - OSC	les projets éligibles aux mécanismes internationaux
Tourbières	Assurer la gestion durable des tourbières	La gestion durable des tourbières est assurée	- Nombre des zones des tourbières aménagées; - Dispositifs de gestion mis en place (gestion des feux et autres activités incompatibles)	Rapports	Ministères en charge de : - environnement - agriculture - forêts - affaires foncières - aménagement du territoire - mines - hydrocarbures - affaires sociales - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - OSC	Absence d'adhésion de l'ensemble des parties prenantes
Agriculture et élevage	Développer les cultures de	Les cultures de rente à haute	Nombre de cultures de rente développées	Rapports d'activités	Ministères en charge de :	Absence d'expertise et

	rente à haute valeur socio-économique	valeur socio-économique sont développées			- agriculture - forêts - environnement Secteur privé ; OSC	de financement
	Développer l'élevage des espèces animales sauvages domestiquées	L'élevage des espèces animales sauvages domestiquées est développé	- Nombre d'éleveurs ; - Nombre d'espèces animales domestiquées	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - élevage - forêts - environnement Secteur privé ; OSC	Absence d'expertise
	Vulgariser les techniques de jachère améliorée	Les techniques de jachère améliorée sont vulgarisées	Nombre d'activités de vulgarisation	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - agriculture - recherche scientifique - environnement	Absence d'adhésion des actifs agricoles
	Promouvoir les alliances productives	Les alliances productives sont promues	Nombre d'initiatives prises	Rapports d'activités	Ministères en charge de l'agriculture	Volonté politique
Pêche et aquaculture	Elaborer et mettre en œuvre les plans	Les plans d'aménagement des pêcheries et	Nombre de plans d'aménagement élaborés et mis en	- Plans d'aménagement ;	Ministères en charge de : - pêche	Absence de financement

	d'aménagement des pêcheries et des systèmes aquacoles	des systèmes aquacoles sont élaborés et mis en œuvre	œuvre	- Rapports d'activités	- aménagement du territoire - recherche scientifique - environnement	
	Promouvoir la recherche halieutique pour l'évaluation, l'aménagement et la préservation des ressources halieutiques et leur environnement	La recherche halieutique pour l'évaluation, l'aménagement et la préservation des ressources halieutiques et leur environnement est promue	- Nombre de structures de recherche ; - Nombre de publications ou d'articles scientifiques	- Publications/articles - Textes de création des structures de recherche	Ministères en charge de : - pêche - recherche scientifique - environnement Universités	Absence d'expertise
	Promouvoir les alliances productives.	Les alliances productives.	Nombre d'initiatives prises	Rapports d'activités	Ministères en charge de la pêche	Volonté politique
Forêt	Pérenniser les différents inventaires nationaux de faune et de flore dans les différents	Les différents inventaires nationaux de faune et de flore dans les différents massifs forestiers sont	Nombre d'inventaires réalisés	Rapports d'inventaires	Ministères en charge de : - forêts - environnement - recherche scientifique	Absence d'expertise et de moyens logistiques et techniques

	massifs forestiers	pérennisés			Collectivités locales ; Secteur privé	
	Poursuivre l'élaboration et la mise en application des plans d'aménagement dans les différents massifs inventoriés, et actualiser les plans d'aménagement existants	Les plans d'aménagement dans les différents massifs inventoriés sont élaborés et mis en application et ceux existants sont actualisés	- Nombre de plans d'aménagement élaborés et révisés ; - Superficies forestières aménagées	- Plans d'aménagement ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement - aménagement du territoire - agriculture Collectivités locales ; Secteur privé	Absence de financement
	Développer les systèmes agroforestiers par introduction des cacaoyers sous acacias dans les zones de savanes	Les systèmes agroforestiers par introduction des cacaoyers sous acacias dans les zones de savanes sont développés	Superficies exploitées	Rapports	Ministères en charge de : - Forêts - agriculture - environnement Secteur privé ; OSC	Absence d'étude de faisabilité
	Restaurer les zones forestières dégradées par	Les zones forestières dégradées sont restaurées par	Taux de restauration des zones dégradées	- Rapports d'évaluation ; - Rapports	Ministères en charge de : - mines	Absence de moyens logistiques, matériels, et

	des techniques d'enrichissement et de Régénération Naturelle Assistée (RNA)	des techniques d'enrichissement et de Régénération Naturelle Assistée (RNA)		d'audit environnemental	- environnement - forêts Secteur privé	financiers
Mines, industrie minière et géologie	Evaluer les plans de réhabilitation des sites d'exploitation minière	Les plans de réhabilitation des sites d'exploitation minière sont évalués	Taux de mise en œuvre des plans de réhabilitation des sites	- Rapports d'évaluation ; - Rapports d'audit environnemental	Ministères en charge de : - mines - environnement - forêts Secteur privé	Absence de moyens logistiques, matériels, et financiers
	Evaluer les impacts résiduels des sites d'exploitation minière abandonnés.	Les impacts résiduels des sites d'exploitation minière abandonnés sont évalués	- Taux de réhabilitation des sites ; - Taux de pollution ou de dégradation	- Rapports d'évaluation ; - Rapports d'audit environnemental	Ministères en charge de : - mines - environnement - forêts Secteur privé	Absence de moyens logistiques, matériels, et financiers
Hydrocarbures	Pérenniser le système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de	Le système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures est pérennisé	- Nombre de missions de surveillance réalisées ; - Dispositif de surveillance ou de contrôle mis en place	- Rapports d'activités ; - Rapports de contrôle ou d'inspections	Ministères en charge de : - hydrocarbures - environnement - marine marchande - sécurité civile Secteur privé	Manque d'équipements ou matériels techniques adéquats

	pollution par les hydrocarbures					
	Pérenniser la surveillance des mouvements des navires, afin d'éviter les vidanges intempestives et les nettoyages des cuves des navires.	La surveillance des mouvements des navires, afin d'éviter les vidanges intempestives et les nettoyages des cuves des navires est pérennisée	- Nombre de missions de surveillance réalisées ; - Dispositif (structure) de surveillance mis en place	Rapports d'activités	Ministères en charge de : - marine marchande - environnement - hydrocarbures	Manque d'équipements ou matériels techniques adéquats
	Mettre en œuvre le plan stratégique en matière d'énergie	Le plan stratégique en matière d'énergie est mis en œuvre	Taux de mise en œuvre du plan stratégique	Rapports d'évaluation de la stratégie	- Ministère en charge de l'énergie - Secteur privé	Non prise en compte des aspects environnementaux dans la stratégie
	Développer les sources d'énergies renouvelables	Les sources d'énergies renouvelables sont développées	Taux de couverture	- Equipements disponibles ; - Rapports d'activités - Rapports d'enquêtes	Ministères en charge de : - énergie - environnement - forêts Secteur privé	Absence d'expertise, de moyens matériels et de financement
	Généraliser l'utilisation du	L'utilisation du gaz butane et	Taux de couverture nationale	- Rapports d'enquêtes	Ministères en charge de :	Absence de financement

	gaz butane et des foyers économes dans la cuisine en zones urbaines et péri-urbaines	des foyers économes dans la cuisine est généralisée en zones urbaines et péri-urbaines		- Rapports d'activités	- environnement - énergie - hydrocarbures - industrie Secteur privé ; OSC	
Industrie	Développer l'utilisation des technologies propres	L'utilisation des technologies propres est développée	Taux de couverture	- Equipements - DAO - Rapports	Ministères en charge de : - environnement - industrie - hydrocarbures - mines - transports - PME - Agriculture - Energie - pêche Secteur privé ; OSC	Absence de financement
	Pérenniser la mise en œuvre du principe de la responsabilité sociétale de l'entreprise	La mise en œuvre du principe de la responsabilité sociétale de l'entreprise est pérennisée	Taux d'entreprises mettant en œuvre la RSE	- Rapports - Contrats, - Cahiers de charge	- Tous les ministères concernés - Secteur privé, - OSC	Non adhésion des entreprises
Tourisme	Développer	L'écotourisme est	- Nombre de	Rapports d'activités	Ministères en	Absence de

	l'écotourisme	développé	sites écotouristiques aménagés ; - Nombre de voies d'accès aux sites aménagés ; - Taux de fréquentation des sites		charge de : - tourisme - forêts - environnement Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	financement
<u>Transports</u>	Développer les modes de transport urbain non émetteurs de carbone.	Les modes de transport urbain non émetteurs de carbone sont développés	Nombre de modes de transports non émetteurs de carbone	Rapports	Ministères en charge de : - transports - environnement - énergie Collectivités locales ; Secteur privé	Absence de financement
<u>Urbanisme et assainissement</u>	Mettre fin à l'extension sauvage des quartiers périphériques des grandes agglomérations	L'extension sauvage des quartiers périphériques des grandes agglomérations est prohibée	- Nombre de textes ou de décisions prises ; - Dispositions mises en place	- Textes ou décisions ; - Plans d'urbanisme des villes	Ministères en charge de : - Urbanisme et habitat - environnement - construction - affaires foncières - administration	Volonté politique

					du territoire Collectivités locales	
	Aménager l'ensemble des cours d'eau en milieu urbain	L'ensemble des cours d'eau en milieu urbain sont aménagés	Taux d'aménagement	Rapports	Ministères en charge de : - environnement - hydraulique - aménagement du territoire - santé Collectivités locales ; OSC	- Absence d'équipements - Absence de financement
	Généraliser la gestion écologiquement rationnelle des déchets dans l'ensemble des villes	La gestion écologiquement rationnelle des déchets est généralisée dans l'ensemble des villes	- Taux des villes ; - Nombre des décharges contrôlées ; - Taux des déchets éliminés	- Equipements de collecte et décharges contrôlées ; - Certificats d'élimination ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - environnement - administration du territoire - santé Collectivités locales ; OSC	Absence d'équipements
Recherche scientifique et innovation technologique	Mettre en place un Système National de Recherche Environnementale	Un Système National de Recherche Environnementale (SNRE) est mis		- TDR ; - Rapports	Ministères en charge de : - Environnement	Absence d'expertise

ue	le (SNRE).	en place			- recherche scientifique - forêts Universités	
Sensibilisation, éducation et formation	Généraliser les activités de formation pratique dans le domaine de l'environnement	Les activités de formation pratique dans le domaine de l'environnement sont généralisées	Taux de couverture	Rapports	Ministères en charge de : - Environnement - forêts - industrie - hydrocarbures - mines - douanes - commerce - agriculture - pêche - transports - urbanisme - santé - éducation Secteur privé ; OSC	Absence d'expertise
	Pérenniser la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les thématiques	Les parties prenantes sont sensibilisées de façon pérenne sur les thématiques	Taux des parties prenantes sensibilisées	- TDR ; - Rapports d'activités	- Tous les ministères concernés - OSC	- Absence d'expertise ; - Non identification ou prise en compte des

	émergentes en matière d'environnement	émergentes en matière d'environnement				thématiques émergentes
	Assurer la formation continue en matière d'environnement des cadres nationaux, pour répondre à des besoins réels, en tenant compte des évolutions scientifiques sur la question.	Les cadres nationaux sont formés continuellement en matière d'environnement, pour répondre à des besoins réels, en tenant compte des évolutions scientifiques sur la question.	Taux de cadres formés	- Tdr des formations ; - Rapports d'évaluation des formations	- Tous les ministères concernés - Secteur privé, - OSC	- Absence d'expertise ; - Non identification ou prise en compte des thématiques émergentes
Santé	Assurer l'élimination écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées des établissements de soins de santé	Les déchets et les eaux usées des établissements de soins de santé sont éliminés de manière écologiquement rationnelle	Pourcentage des déchets et eaux usées éliminés	- Certificats d'élimination - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - santé - environnement - travail et sécurité sociale Secteur privé	- Absence de technologie adaptée ; - Absence de financement

	Assurer le fonctionnement des services d'hygiène, sécurité et environnement dans les établissements de santé	Les services d'hygiène, sécurité et environnement fonctionnent dans les établissements de santé	Nombre de structures HSE créées	- Organigrammes ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - santé - environnement - travail et sécurité sociale	- Absence d'expertise ; - Absence de financement
Genre	Renforcer les capacités de femmes en matière de gestion environnementale, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique	Les capacités des femmes en matière de gestion environnementale, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique sont renforcées	Nombre de femmes formées	Rapports d'évaluation des formations	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement - affaires sociales - promotion de la femme - artisanat - PME - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - OSC	- Mauvais choix des thématiques de formations ; - Mauvaise qualité des formateurs

	Responsabiliser les femmes et les autonomiser dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité	Les femmes sont responsabilisées et autonomisées dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité	- Nombre de femmes responsabilisées - Nombre de projets environnementaux gérés par les femmes	- Rapports de suivi des projets ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires sociales - promotion de la femme - artisanat - PME - Collectivités locales ; - Secteur privé ; - OSC	Conflits sociaux
	Développer les initiatives féminines en matière d'environnement et du développement durable.	Les initiatives féminines en matière d'environnement et du développement durable sont développées	- Nombre d'initiatives féminines développées - Nombre des plans d'affaires	- Documents de projets ; - Plans d'affaires ; - Rapports	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires sociales - promotion de la femme - artisanat - PME - Collectivités locales ; - Secteur privé ;	- Erreurs dans l'identification des projets ; - Manque de financement

					OSC	
Jeunesse	Renforcer les capacités de jeunes en matière de gestion environnementale, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique	Les capacités de jeunes en matière de gestion environnementale, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique sont renforcées	Nombre des jeunes formés	Rapports d'évaluation des formations	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires sociales - artisanat - PME Collectivités ; locales ; Secteur privé ; OSC	- Mauvais choix des thématiques de formations ; - Mauvaise qualité des formateurs
	Responsabiliser les jeunes et les autonomiser dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité	Les jeunes sont responsabilisés et autonomisés dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité	- Nombre de jeunes responsabilisés ; - Nombre de projets environnementaux gérés par les jeunes	- Rapports de suivi des projets ; - Rapports d'activités	Ministères en charge de : - forêts - environnement - affaires sociales - artisanat - PME Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	Conflits des générations
	Développer les initiatives des	Les initiatives des jeunes en	- Nombre d'initiatives	- Documents de projets ;	Ministères en charge de :	Erreurs dans l'identification

	jeunes en matière d'environnement et du développement durable	matière d'environnement et du développement durable sont développées	développées - Nombre des plans d'affaires	- Plans d'affaires ; - Rapports	- forêts - environnement - affaires sociales - artisanat - PME Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	des projets
Changement climatique	Développer les infrastructures résilientes au changement climatique	Les infrastructures résilientes au changement climatique sont développées	Types et taux d'infrastructures	Infrastructures ; Rapports d'activités	Ministères en charge de : - Construction - Habitat - Transports - Infrastructures et entretien routier - Urbanisme - Agriculture - Energie - hydraulique Collectivités locales ; Secteur privé	Absence de financement
	Développer les énergies renouvelables	Les énergies renouvelables sont développées	Taux de couverture	- Equipements disponibles ;	Ministères en charge de : - énergie	Absence d'expertise, de moyens

	sur l'ensemble du territoire national	sur l'ensemble du territoire national		- Rapports d'activités - Rapports d'enquêtes	- forêts - environnement Secteur privé	matériels et de financement
	Pérenniser la gestion durable des forêts	La gestion durable des forêts est pérennisée	Taux de couverture forestière	- Rapports sur le suivi forestier ; - Rapports d'inventaires multi ressource	Ministères en charge de : - forêts - environnement - mines - agriculture - hydrocarbures Secteur privé OSC	Absence de volonté politique
	Développer les modes de production et de consommation à faible émission de carbone	Les modes de production et de consommation à faible émission de carbone sont développés	Taux d'application des normes environnementales	- Rapport d'audit environnemental ; - Rapports d'activités	Tous les ministères en charge des secteurs de production et de consommation	Absence de volonté politique
	Développer les modes de transport écologiques.	Les modes de transport écologiques sont développés	Existence de moyens de transport non émetteurs de carbone	Infrastructures de transport	Ministères en charge de : - transports - environnement - énergie	Absence de financement

					Secteur privé	
Populations autochtones	Renforcer les capacités des populations autochtones en matière de gestion environnementale, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique	Les capacités des populations autochtones sont renforcées en matière de gestion environnementale, de gestion des ressources et de conservation de la diversité biologique	Nombre de personnes autochtones formées	- Documents de formation ; - Rapports	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	- Absence d'expertise capable de dispenser des formations ; - Mauvais choix des thématiques des formations
	Autonomiser les populations autochtones dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité	Les populations autochtones sont autonomisées dans la gestion de l'environnement et de la biodiversité	Nombre de personnes autochtones formées en matière de gestion de l'environnement et de la biodiversité	- Documents de formation ; - Rapports	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	Absence d'expertise capable de dispenser des formations
	Développer les initiatives des populations	Les initiatives des populations autochtones en	- Nombre d'initiatives développées	- Documents de projets ; - Plans	Ministères en charge de : - promotion des	- Manque de financement ;

	autochtones en matière d'environnement et du développement durable.	matière d'environnement et du développement durable sont développées	- Nombre des plans d'affaires	d'affaires ; - Rapports	populations autochtones - forêts - environnement - affaires sociales - artisanat - PME Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	- Conflits sociaux
	Mettre en œuvre le mécanisme APA	Le mécanisme APA est mis en œuvre	Nombre de contrats signés	- Contrats, - Rapports	Ministères en charge de : - promotion des populations autochtones - forêts - environnement - affaires sociales Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	- Conflits sociaux ; - Mauvaise foi des partenaires
	Mettre en œuvre le plan	Le plan de développement	- Nombre de projets	- Documents de projets ;	Ministères en charge de :	- Absence de financement

	de développement en faveur des populations autochtones	en faveur des populations autochtones est mis en œuvre	réalisés ; - Nombre des plans d'affaires	- Plans d'affaires ; - Rapports	- promotion des populations autochtones - forêts - environnement - affaires sociales Collectivités locales ; Secteur privé ; OSC	t - Erreurs dans l'identification des projets
Système d'information	Assurer la pérennité du fonctionnement de la coordination nationale de l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE)	La coordination nationale de l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) fonctionne de manière pérenne		- Programmes d'activités ; - Rapports d'activités	Ministère en charge de l'environnement	Absence de financement pour le fonctionnement de l'ADIE
Institutions	Pérenniser la coordination et la concertation entre les différentes cellules	La coordination et la concertation entre les différentes cellules environnement	Nombre de réunions tenues	- Rapports, - Comptes rendus des réunions	Tous les ministères	Absence de financement pour le fonctionnement des cadres de

	environnement des ministères	des ministères sont pérennisées				concertation
--	---------------------------------	------------------------------------	--	--	--	--------------

VIII. SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DU PNAE

Le suivi-évaluation d'une politique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet est un maillon important pour apprécier le niveau de la mise en œuvre de celui-ci ainsi que les résultats obtenus. Dans le cadre du PNAE, la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation permet aux différents acteurs concernés, y compris les autorités gouvernementales, de disposer des informations pertinentes sur l'état de l'environnement en général et sur la mise en œuvre du plan d'actions du PNAE en particulier, en vue de projeter des actions futures.

Des actions stratégiques ont été définies dans le présent plan afin de se rendre compte que les changements souhaités ont été effectivement opérés. Les impacts de ces actions sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Par conséquent, ils peuvent être mesurés. Il sera donc nécessaire d'adopter des indicateurs pour un meilleur suivi et évaluation du plan.

Le suivi-évaluation se fera à deux niveaux :

- le premier niveau dit "interne" sera constitué de :
 - une cellule à mettre en place composée des points focaux des ministères sectoriels sous la coordination du Ministre chargé de l'Environnement ;
 - le Conseil Supérieur de l'Environnement, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- le second niveau dit "externe", sera constitué par un cabinet conseil national ou étranger.

Le dispositif de suivi-évaluation du PNAE s'appuiera sur les outils suivants : la grille de suivi-évaluation, les rapports d'activités, le système de veille environnementale, la base de données sur l'environnement, ainsi que tout autre outil disponible.

CONCLUSION

Vingt (20) ans après l'adoption de la version initiale du PNAE, le Gouvernement congolais entend poursuivre sa vision en matière de protection de l'environnement, en vue de parvenir au développement durable.

La révision du PNAE a visé l'actualisation de sa stratégie après l'état des lieux de la situation environnementale nationale, dans le but de l'arrimer au nouveau contexte national mais également au contexte international en perpétuelle mutation.

Ainsi actualisée, la stratégie du PNAE constitue l'une des bases de l'émergence du Congo dans une perspective de la durabilité. En ce sens, elle oriente la politique environnementale que le Gouvernement entend mener les vingt (20) prochaines années. Elle engage l'État, les collectivités locales, les entreprises, les organisations de la société civile et les populations. Cette nouvelle stratégie renforce la gouvernance nationale à travers la responsabilisation et l'implication de toutes les parties prenantes à la problématique environnementale. Sa mise en œuvre va entraîner de profondes réformes aux plans juridique et institutionnel.

Le plan d'action élaboré pour sous-tendre la stratégie, décrit la vision à court et moyen terme de la gestion environnementale du pays. Ce plan d'action sera lui-même sous-tendu par des fiches de projets élaborées dans le volume III.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), 2006, Profil de la Pauvreté au Congo en 2005 – Rapport final d’analyse. Ministère du Plan, de l’Aménagement du Territoire et de l’Intégration Economique. Brazzaville, Congo.
- Coordination Nationale REDD, 2015. Fiche d’information sur les options, sous-options et activités de la stratégie nationale REDD+ en République du Congo, Ministère de l’Economie Forestière et du Développement Durable, Brazzaville, Congo, 11 p.
- DOULOU V., BABASSANA H., MBANZA J., BITEMO M., LIBALI B., GUEMBO J., RAOUL-MATINGOU E., NTARY-CALAFFARD R., KOUVOUAMA A., 2000. Stratégies alternatives de lutte contre la pauvreté. Collection « Etudes et Travaux du Réseau RPS/AOC » n°7, CRDI, juin 2000, 119 p.
- DRUMM & MOORE, 2002. Développement de l’écotourisme : manuel pour les professionnels de la conservation. Nature Conservancy. USAID. Alex C. Walker Foundation. 26p.
- Ministère de l’économie Forestière et du Développement Durable, 2014. Politique forestière de la République du Congo (2014-2025), 43p.
- Ministère du Tourisme et de l’Environnement, 1994. Document de synthèse du Plan National d’Action pour l’Environnement (PNAE) – Congo. Volume II. Brazzaville, Congo, 51 p.
- Ministère du Tourisme et de l’Environnement, 2015. Autoévaluation de la seconde Communication Nationale de la République du Congo. Document de travail, 2015, Brazzaville, Congo, 61 p.
- Ministère du Tourisme et de l’Environnement, 2015. Projet de document de la stratégie du tourisme. Atelier du 6 octobre 2015, Brazzaville, Congo.
- Ministère de l’Economie, des Finances et du Budget, 1993. Les grandes options du Programme d’Action et de Relance Economique et Sociale, Brazzaville, Congo, 27p.
- Ministère de l’Economie, des Finances et du Budget, 2000. Programme intérimaire Post-Conflic du Congo, Brazzaville, Congo, 269p.
- Ministère de l’Economie, du Plan, de l’Aménagement du Territoire et de l’Intégration, 2012. Plan National de Développement (PND) Congo 2012 – 2016,

Livre I : Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté, Brazzaville, Congo, 374 p. Livre II : Condensés des PAP/CDMT Ministériels, Brazzaville, Congo, 541 p.

- Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique, 2008. Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté 2008-2010. Brazzaville, Congo.
- Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable 2015. Stratégie Nationale du Développement Durable. Version Comité de Pilotage 2, Brazzaville, Congo, 112 p.
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, 2014. Note de service n°018/MRSIT/CAB du 13 juin 2014 mettant en place les programmes fédérateurs de recherche scientifique et technologique. Brazzaville, Congo, 5 p.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 2012. Plan de Développement du Secteur Agricole, 2012, Brazzaville, Congo, 134p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et de la pêche, 1995. Programme d'Action Forestier National. Rapport de synthèse. Volume 3. Bilan-Diagnostic-Stratégies et Plan d'Action. 194p.
- Ministère de Transports et de l'Aviation Civile, 2004. Plan National des Transports, Brazzaville, Congo.
- Ministère de la Santé et de la Population, 2011. Politique Nationale de Promotion de la Santé, Brazzaville, Congo.
- Ministère de la Santé et de la Population, 2003. Politique Nationale de la Santé, Brazzaville, Congo, 41p.
- Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé, 2011. Programme
National de Redéploiement Industriel, Brazzaville, Congo.
- Organisation Mondiale du Tourisme, 1995. Charte du Tourisme Durable, 106p.
- Présidence de la République, 2009. Lettre de politique d'industrialisation. Brazzaville, Congo.
- Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), Manuel d'Ecotourisme et Tourisme communautaire pour les aires protégées d'Afrique centrale. UE /COMIFAC/FFEM/UNESCO/ Volontaires du progrès. 106p.
- Constitution du 20 octobre 2015.

- Loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et développement du territoire.
- Loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant Code minier.
- Loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement.